



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

**Arrêtés reçus
le 09 février 2024**

SOMMAIRE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°2024-DREAL-EBP-0018

Portant dérogation aux interdictions de destruction d'habitats d'espèces animales protégées accordée à la SAS Le Moulin pour des travaux sur un ancien bâtiment communal à Tenteling

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Arrêté 2024/DCL/4-92 du 11 janvier 2024

Portant . nomination . des membres. des commissions de contrôle chargées des listes électorales dans les communes du département de Moselle.

Arrêté 2024/DCL/4-276 du 09 février 2024

autorisant la mense épiscopale à vendre le bien immobilier dénommé la« Maison Saint-Conrad » à Bitche {57}

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle

- Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP852482454 et formulé conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail A Metz, en date du 22 janvier 2024

- Récépissé modificatif de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP953059169 et formulé conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail A Metz, en date du 31 janvier 2024 (à effet du 25 janvier 2024)

ARRÊTÉ n° SAP953059169 portant agrément d'un organisme de services à la personne

Direction Départementale des Territoires

ARRÊTÉ 2024-DDT/SRECC/CER N° 09 Portant retrait de l'agrément pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière et abrogeant l'arrêté 2022-DDT/SCRECC/CER N° 57

ARRÊTÉ 2024-DDT/SRECC/CER N° 10

Portant retrait de l'agrément pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière et abrogeant l'arrêté 2022-DDT/SCRECC/CER N°32

ARRÊTÉ 2024-DDT/SRECC/CER N° 11

Portant agrément quinquennal pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :

SGCD/SIL

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1

Tél. 03 87 34 87 34

Contact : sgc-imprimerie@moselle.gouv.fr

ARRÊTÉ 2024-DDT/SRECC/CER N°09

Portant retrait de l'agrément pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière et abrogeant l'arrêté 2022-DDT/SCRECC/CER N°57

Le Préfet de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R.411.10 à R.411-12 ;
- VU** le décret n°2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M.Laurent TOUVET Préfet de la Moselle, Officier de la Légion d'Honneur ;
- VU** l'arrêté modifié du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- VU** l'arrêté de la Première Ministre et du Ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 10 novembre 2023, nommant Mr Claude Souller, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur des territoires de la Moselle
- VU** l'arrêté DCL n°2023-A-40 du 15 novembre 2023 portant délégation de signature en faveur de Mr Claude Souiller, Directeur Départemental des Territoires de la Moselle
- VU** la décision 2024-DDT/SAS n°03 en date du 02 janvier 2024 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires ;
- VU** l'arrêté **2022-DDT/SCRECC/CER N°57** agréant Mr Alain Galand pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière situé 61 rue Mal Foch 57200 Sarreguemines «E 17 **057 0018 0** » ;

Considérant la demande de changement de gérant par Mr Alain Galand en date du/ 25/01/2024 ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté **2022-DDT/SCRECC/CER N°57** est abrogé à compter du 08/02/2024;

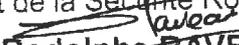
Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Article 5 : Le directeur départemental des territoires de la Moselle, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Moselle, le maire de Sarreguemines, sous-couvert de Mme la Sous-Préfète de Sarreguemines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la copie sera adressée au demandeur qui devra l'afficher de manière visible dans l'établissement.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

08 FEV. 2024

A Metz le
Pour le Préfet et par délégation
Pour le Directeur Départemental des
Territoires et par subdélégation,
Le délégué du permis de conduire
et de la Sécurité Routière

Le Délégué
du Permis de Conduire
et de la Sécurité Routière

Rodolphe RAVEAU

ARRÊTÉ 2024-DDT/SRECC/CER N° 10

Portant retrait de l'agrément pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière et abrogeant l'arrêté 2022-DDT/SCRECC/CER N° 32

Le Préfet de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R.411.10 à R.411-12 ;
- VU** le décret n°2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M.Laurent TOUVET Préfet de la Moselle, Officier de la Légion d'Honneur;
- VU** l'arrêté modifié du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- VU** l'arrêté de la Première Ministre et du Ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 10 novembre 2023, nommant Mr Claude Souller, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur des territoires de la Moselle
- VU** l'arrêté DCL n°2023-A-40 du 15 novembre 2023 portant délégation de signature en faveur de Mr Claude Souiller, Directeur Départemental des Territoires de la Moselle
- VU** la décision 2024-DDT/SAS n°03 en date du 02 janvier 2024 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires ;
- VU** l'arrêté **2022-DDT/SCRECC/CER N° 32** agréant Mr Alain Galand pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière situé 2 rue de Nancy 57915 Woustviller« E 17 **057 0006 0** » ;

Considérant la demande de changement de gérant par Mr Alain Galand en date du 25/01/2024 ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté **2022-DDT/SCRECC/CER N° 32** est abrogé à compter du 08/02/2024

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Article 5 : Le directeur départemental des territoires de la Moselle, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Moselle, le maire de Woustviller, sous-couvert de Mme la Sous-Préfète de Sarreguemines et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la copie sera adressée au demandeur qui devra l'afficher de manière visible dans l'établissement.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

A Metz le **08 FEV. 2024**
Pour le Préfet et par délégation
Pour le Directeur Départemental des
Territoires et par subdélégation,
Le délégué du permis de conduire
et de la Sécurité Routière

Le Délégué
du Permis de Conduire
et de la Sécurité Routière

Rodolphe RAVEAU

ARRÊTÉ 2024-DDT/SRECC/CER N° 11

Portant agrément quinquennal pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Le Préfet de la Moselle,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R.411.10 à R.411-12;
- VU** le décret n°2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant **M. Laurent TOUVET**, Préfet de la Moselle;
- VU** l'arrêté modifié du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- VU** l'arrêté modifié du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 10 novembre 2023, nommant **Mr Claude Souiller** Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, directeur départemental des territoires de la Moselle ;
- VU** l'arrêté DCL n°2023-A-40 du 15 novembre 2023 portant délégation de signature en faveur de **Mr. Claude Souiller**, directeur départemental des territoires de la Moselle (compétence générale);
- VU** la décision 2024-DDT/SAS n°03 en date du 2 janvier 2024 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires ;

Considérant la demande de reprise de **AUTO ECOLE ALAIN** formulée le 25 janvier 2024 par **Mr Elhen Michaël**;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de la Moselle ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Mr Michaël Elhen né le 28/11/1989 à Forbach est agréé sous le numéro « E 24 057 0020 0 » pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière situé 61 Rue Mal Foch 57200 Sarreguemines;

«ALAIN AUTO ECOLE BY MIKA »

Article 2 : Cet agrément est établi pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. L'établissement dispense les formations suivantes :

B,AAC,BE;

Article 3 : Dans les cas prévus par les articles 12 et 13 de l'arrêté modifié du 8 janvier 2001 susvisé cet agrément pourra être retiré ou suspendu, selon les modalités précisées dans l'article 14 du même arrêté.

Article 4 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans. Son renouvellement devra être sollicité deux mois avant son échéance.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Article 6 : Le directeur départemental des territoires de la Moselle, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Moselle, le maire de Sarreguemines, sous-couvert de la Sous-Préfète de Sarreguemines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du/ présent arrêté dont la copie conforme sera adressée au demandeur qui devra l'afficher de manière visible dans l'établissement.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

A Metz, le **08 -FEY. 2024**
Pour le Préfet et par délégation
Pour le Directeur Départemental des
Territoires ,
Le Délégué du permis de conduire et de la
sécurité rout élégué
du Permis de Conduire
et de la Sé ière

Rodolphe Raveau

ARRÊTÉ 2024-DDT/SRECC/CER N°12

Portant agrément quinquennal pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Le Préfet de la Moselle,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R.411.10 à R.411-12 ;
- VU** le décret n°2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Laurent TOUVET, Préfet de la Moselle ;
- VU** l'arrêté modifié du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- VU** l'arrêté modifié du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 10 novembre 2023, nommant Mr Claude Souiller Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, directeur départemental des territoires de la Moselle ;
- VU** l'arrêté DCL n°2023-A-40 du 15 novembre 2023 portant délégation de signature en faveur de Mr. Claude Souiller, directeur départemental des territoires de la Moselle (compétence générale) ;
- VU** la décision 2024-DDT/SAS n°03 en date du 2 janvier 2024 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires ;

Considérant la demande de reprise de AUTO ECOLE ALAIN formulée le 25 janvier 2024 par Mr Michaël Ehlen ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de la Moselle ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Mr Michaël Elhen né le 28/11/1989 à Forbach est agréé sous le numéro « E 24 057 0030 0 » pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière situé 2 Rue de Nancy 57915 Woustviller ;

«ALAIN AUTO ECOLE BY MIKA »

Article 2 : Cet agrément est établi pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. L'établissement dispense les formations suivantes :

B, AAC, BE;

Article 3 : Dans les cas prévus par les articles 12 et 13 de l'arrêté modifié du 8 janvier 2001 susvisé cet agrément pourra être retiré ou suspendu, selon les modalités précisées dans l'article 14 du même arrêté.

Article 4 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans. Son renouvellement devra être sollicité deux mois avant son échéance.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Article 6 : Le directeur départemental des territoires de la Moselle, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Moselle, le maire de Woustviller, sous-couvert de la Sous-Préfète de Sarreguemines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du/ présent arrêté dont la copie conforme sera adressée au demandeur qui devra l'afficher de manière visible dans l'établissement.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

A Metz, le **08 FEV. 2024**
Pour le Préfet et par délégation
Pour le Directeur Départemental des
Territoires ,
Le Délégué du permis de conduire et de la
sécurité routière
Le Délégué
du Permis de Conduire
et de la Sécurité Routière
Rodolphe RAVEAU

Rodolphe Raveau

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le N° SAP852482454
et formulé conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail
A Metz, en date du 22 janvier 2024**

Le Préfet de la Moselle,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Références :

Vu notamment les articles L.7231-1 à L.7233-3 du code du travail,

Vu les articles R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 à D.7233-5 du code du travail,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-A-17 du 8 avril 2021 portant délégation de signature en faveur de Madame Martine ARTZ, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle,

Vu l'arrêté DDETS n° 2022-48 du 20 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale en faveur de Monsieur Gabriel MARTIN, attaché d'administration de l'Etat,

Le Préfet de la Moselle et par délégation, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle, le 21 janvier 2024, par la micro entreprise IMHOFF Rose, sise 10, Rue Principale 57430 SARRALBE.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré pour la micro entreprise IMHOFF Rose, sise 10, Rue Principale 57430 SARRALBE, sous le n° SAP852482454.

Les activités déclarées, **en mode prestataire**, sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers.
- Livraison de courses à domicile.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé.

.../...

- Garde d'enfants à domicile au-dessus d'un âge fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la famille.
- Accompagnement des enfants au-dessus d'un âge fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la famille dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante).
- Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile.
- Assistance administrative à domicile.
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire.
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes.
- Accompagnement des personnes autres que personnes âgées, personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).
- Assistance aux personnes autres que personnes âgées, personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques.
- Prestation de conduite du véhicule personnel pour les personnes autres que personnes âgées, personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de l'enregistrement de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle qui modifiera le récépissé initial.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Toutefois :

- en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 du code du travail, les activités nécessitant un agrément Etat ne peuvent ouvrir droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément, d'une durée de 5 ans, ou le renouvellement de cet agrément ;
- en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une(des) autorisation(s) du(des) Conseil(s) Départemental(aux) territorialement compétent(s) ne peuvent ouvrir droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'autorisation, d'une durée de 15 ans, ou le renouvellement de cette autorisation.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle est chargée de l'exécution du présent récépissé qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

P/Le Préfet de la Moselle et par délégation
P/La directrice départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités de la Moselle,
L'attaché d'administration,



Gabriel MARTIN

**Récépissé modificatif de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le N° SAP953059169
et formulé conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail
A Metz, en date du 31 janvier 2024
(à effet du 25 janvier 2024)**

Le Préfet de la Moselle,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Références :

Vu notamment les articles L.7231-1 à L.7233-3 du code du travail,

Vu les articles R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 à D.7233-5 du code du travail,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-A-17 du 8 avril 2021 portant délégation de signature en faveur de Madame Martine ARTZ, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle,

Vu l'arrêté DDETS n° 2022-48 du 20 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale en faveur de Monsieur Gabriel MARTIN, attaché d'administration de l'Etat,

Vu l'arrêté n° SAP953059169 du 31 janvier 2024 (à effet du 25 janvier 2024) portant agrément en faveur de la SASU LB Services, sise 2 Rue Harelle 57000 METZ,

Le Préfet de la Moselle et par délégation, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration modificative d'activité de services à la personne a été déposée auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle, le 5 décembre 2023, par la SASU LB Services, sise 2 Rue Harelle 57000 METZ.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré pour la SASU LB Services, sise 2 Rue Harelle 57000 METZ, sous le n° SAP953059169.

Les activités déclarées, **en mode prestataire**, sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers.
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage.
- Travaux de petit bricolage dits « hommes toutes mains ».

.../...

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État : Mode mandataire

- Accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) quand cet accompagnement est réalisé dans les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L 7232-6 du code du Travail.
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à domicile, quand ces prestations sont réalisées dans les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L 7232-6 du code du travail, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues à l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales.
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives quand cette prestation est réalisée dans les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L 7232-6 du code du travail.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de l'enregistrement de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle qui modifiera le récépissé initial.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Toutefois :

- en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 du code du travail, les activités nécessitant un agrément Etat ne peuvent ouvrir droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément, d'une durée de 5 ans, ou le renouvellement de cet agrément ;
- en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une(des) autorisation(s) du(des) Conseil(s) Départemental(aux) territorialement compétent(s) ne peuvent ouvrir droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'autorisation, d'une durée de 15 ans, ou le renouvellement de cette autorisation.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle est chargée de l'exécution du présent récépissé qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

P/Le Préfet de la Moselle et par délégation
P/La directrice départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités de la Moselle,
L'attaché d'administration,



Gabriel MARTIN

ARRÊTÉ n° SAP953059169
**portant agrément
d'un organisme de services à la personne**

**Le préfet de la Moselle,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

- Vu** le code du travail et notamment les articles L 7232-1, L 7232-6 à L 7232-8, R 7232-1 à R 7232-15, D 7231-1, D 7233-1 ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M Laurent Touvet, préfet de Moselle ;
- Vu** l'arrêté DCL n° 2023-A-05 du 6 février 2023 portant délégation de signature de M Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 fixant le cahier des charges de l'agrément prévu à l'article R 7232-6 du code du travail ;
- Vu** la demande d'agrément de la SASU LB Services sise 2 rue Harelle à 57000 METZ, reçue le 5 décembre 2023, par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle, en vue de proposer des activités d'assistance, d'accompagnement, de conduite de véhicule, en faveur des personnes âgées/handicapées (mode mandataire);

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle,

ARRÊTE:

Article 1 :

L'agrément de la SASU LB Services, sise 2 rue Harelle à 57000 METZ , est accordé pour une durée de cinq ans, à compter du 25 janvier 2024, pour le département de la Moselle.

Article 2:

Cet agrément couvre les activités suivantes :

Mode mandataire uniquement :

- Accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) quand cet accompagnement est réalisé dans les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L 7232-6 du code du Travail ;

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à domicile, quand ces prestations sont réalisées dans les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L 7232-6 du code du travail, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues à l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales ;
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives quand cette prestation est réalisée dans les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L 7232-6 du code du travail.

La demande de renouvellement sera déposée dans les conditions fixées par l'article R 7232-8 du Code du travail et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 3:

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités dans un département autre que celui pour lequel il est agréé, il sollicitera une modification préalable de son agrément.

La demande précisera les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement (établissement dit « secondaire ») dans un département pour lequel il est agréé fera l'objet d'une information préalable auprès du service instructeur.

Article 4:

L'agrément peut être retiré si l'organisme :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R 7232-4 à R 7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités ou sur d'autres territoires que ceux déclarés dans la demande d'agrément,
- ne transmet pas au préfet, avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 5:

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L 7233-2 du code du travail et L 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L 7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L 7232-1-2).

Article 6:

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Fait à Metz, le 11/11/2014

Pour le préfet,
le secrétaire général,



Richard Smith

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 Paris Cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification, en saisissant le tribunal administratif de Strasbourg par courrier au 31, avenue de la Paix BP 1038 - 67070 Strasbourg Cedex.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°2024-DREAL-EBP-0018

**portant dérogation aux interdictions de destruction d'habitats d'espèces animales protégées
accordée à la SAS Le Moulin
pour des travaux sur un ancien bâtiment communal à Tenteling**

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.411-1 et L.411-2 ;
- VU l'arrêté interministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L 411-2 du Code de l'environnement portant sur des spécimens d'espèces protégées ;
- VU l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- VU l'arrêté n° 2020-A-84 du 31 octobre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé VANLAER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Grand Est ;
- VU l'arrêté DREAL-SG-2023-35 du 9 novembre 2023 portant subdélégation de signature ;
- VU la demande présentée par la SAS Le Moulin ;
- VU la consultation du public, réalisée du 8 au 22 décembre 2024, en application de l'article L.123-19-2 du Code de l'environnement ;
- VU l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 5 février 2024 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation porte sur la destruction de sites de reproduction d'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) ;

CONSIDÉRANT que le projet concerne la réhabilitation d'un ancien bâtiment communal en restaurant ;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de solution alternative satisfaisante à la situation visée par le présent arrêté ;

CONSIDÉRANT que le projet répond à un intérêt économique ;

CONSIDÉRANT les mesures d'évitement, de réduction et de compensation à la dégradation de sites de reproduction d'espèce animale protégée ;

SUR PROPOSITION du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est ;

ARRÊTE

Article 1 – Identité du bénéficiaire

Le bénéficiaire de la présente dérogation est la SAS Le Moulin, 13 rue du Général de Gaule, 57460 BOUSBACH.

Article 2 – Objet de l'autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à déroger à l'interdiction de destruction de sites de reproduction d'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*). Les nids sont situés dans un ancien bâtiment communal dit « Le Moulin » à proximité de la rue du Grauberg, sur la commune de Tenteling.

Article 3 – Conditions de la dérogation

La présente dérogation est délivrée sous réserve de la mise en œuvre des engagements pris par le bénéficiaire dans son dossier et notamment :

- enlèvement des nids avant le 31 mars 2024, et réalisation des travaux ;
- installation d'un préau à Hirondelle, à proximité du site :
 - Hauteur 3,5m, section 2m par 3m
 - Ouvrage en douglas
 - Toiture avec tuiles en bois
 - 4 cônes anti prédateurs
 - Repasse ornithologique sur kit solaire protégée dans un boîtier étanche, de mi-mars à fin août, pendant la journée
 - 8 nichoirs séparés par une cloison et compartimentés
 - Ouverture en triangle sur les deux pignons pour les chauves-souris

Article 4 – Prescriptions particulières concernant les modalités de restitution du bilan des opérations

Un compte-rendu de l'intervention sur le nid à déposer est envoyé à la DREAL Grand-Est, avant le 1^{er} avril 2024.

Le bénéficiaire de la dérogation réalise le suivi du préau à Hirondelle pendant 2 ans, et s'assure de son efficacité, jusqu'à occupation du nid. Un compte-rendu du suivi est envoyé à la DREAL Grand-Est chaque année.

Article 5 – Transmission des données

A) Localisation des mesures environnementales

Le bénéficiaire de la dérogation fournit au format numérique au service en charge des espèces protégées de la DREAL Grand-Est, avant le début des travaux, les éléments nécessaires au respect des dispositions de l'article L.163-5 du Code de l'environnement. Le démarrage des travaux est conditionné par la validation des éléments par les services de l'État.

Le pétitionnaire transmet :

- la « fiche projet » renseignée présentée dans la forme fixée à l'annexe 1 ;
- pour chaque mesure compensatoire prescrite dans le présent arrêté ou prévue dans le dossier de demande objet du présent arrêté : la « fiche mesure » renseignée présentée dans la forme fixée à l'annexe 2, ainsi que le fichier au format.zip de la mesure compensatoire (incluant la compression des fichiers.shx,.shp,.dbf,.prj,.qpj), obtenu à partir du gabarit QGIS disponible sur le site internet de la DREAL Grand Est.

La mise à jour des données de géolocalisation des mesures compensatoires sera fournie par le pétitionnaire selon les modalités ci-dessus à chaque envoi de rapports de suivi prévus au terme de la réalisation de ces mesures.

B) Système d'Information sur la Nature et les Paysages

Le pétitionnaire doit contribuer à l'inventaire du patrimoine naturel. Il transmet les données issues des suivis écologiques au service en charge des espèces protégées de la DREAL Grand-Est sous format compatible avec le standard régional Grand-Est disponible sur le site internet de cette DREAL. Les données devront être fournies avec une géolocalisation au point (non dégradée).

Elles alimenteront le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) avec le statut de données publiques. La transmission de ces données, par le bénéficiaire du présent arrêté, intervient dans le délai de six mois après l'achèvement de chaque campagne d'acquisition de ces données.

Article 6 – Durée et validité de l'autorisation

La présente dérogation est accordée jusqu'au 31 mars 2024.

Article 7 – Mesures de contrôle

La mise en œuvre des dispositions définies aux articles 3 et 4 du présent arrêté peut faire l'objet de contrôles par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Article 8 – Sanctions

Le non-respect du présent arrêté est puni des sanctions définies à l'article L.415-3 du Code de l'environnement.

Article 9 – Exécution

Le Secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle et le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

À Strasbourg, le 7 février 2024

**Pour le préfet, par délégation,
Pour le directeur régional de l'environnement de
l'aménagement et du logement,
Pour le chef du service eau, biodiversité, paysages,
La cheffe du pôle espèces et expertise naturaliste**

Sophie Ouzet

Voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Le délai de recours contentieux est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Pour le remplissage de cette fiche, voir la notice d'utilisation disponible sur le site internet de la DREAL Grand Est : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/04-mesures-compensatoires-environnementales-r6916.html>

Données générales

<u>Code projet¹</u>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<u>Nom du projet</u>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<u>Typologie/sous-typologie²</u>	<input type="checkbox"/> Énergie (=NRJ) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique <input type="checkbox"/> Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés au sol <input type="checkbox"/> Installation en mer de production d'énergie <input type="checkbox"/> Lignes électriques aériennes très haute tension <input type="checkbox"/> Lignes électriques sous-marines <input type="checkbox"/> Canalisations d'eau chaude et vapeur d'eau <input type="checkbox"/> Canalisations destinées au transport de gaz inflammables, nocifs ou toxiques et CO2 <input type="checkbox"/> Autres canalisations pour le transport de fluides <input type="checkbox"/> Forages et mines (=FMI) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Forages <input type="checkbox"/> Exploitations minières <input type="checkbox"/> Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ICPE agro-alimentaires (=IAA) <input type="checkbox"/> ICPE élevages (=ELE) <input type="checkbox"/> ICPE carrières (=CAR) <input type="checkbox"/> ICPE industrielles (=IND) <input type="checkbox"/> ICPE déchets (=DEC) <input type="checkbox"/> ICPE méthanisation (=MET) <input type="checkbox"/> ICPE éolien (=PEO) <input type="checkbox"/> ICPE autre (=ICA) <input type="checkbox"/> Installations nucléaires de base (=INB) <input type="checkbox"/> Installations nucléaires de base secrètes (=INS) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> INS <input type="checkbox"/> INS autre <input type="checkbox"/> Stockage déchets radioactifs <input type="checkbox"/> Infrastructures de transport (=INF) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Voies ferroviaires (y compris ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures ferroviaires) <input type="checkbox"/> Construction autoroutes et voies rapides <input type="checkbox"/> Construction route à 4 voies ou plus <input type="checkbox"/> Autres routes de plus de 10 km <input type="checkbox"/> Autres routes de moins de 10 km <input type="checkbox"/> Transports guidés de personnes <input type="checkbox"/> Aéroports <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Milieux aquatiques, littoraux et maritimes (=EAU) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Voies navigables <input type="checkbox"/> Ports et installations portuaires <input type="checkbox"/> Canalisation et régularisation des cours d'eau <input type="checkbox"/> Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière <input type="checkbox"/> Travaux de récupération de territoires sur la mer <input type="checkbox"/> Travaux de rechargement de plage <input type="checkbox"/> Travaux, ouvrages et aménagements

1 Le [CODEPROJET] est constitué des 3 lettres codifiant le type de projet concerné, repris dans la liste concernant la typologie/sous-typologie du projet ci-dessus : NRJ = Énergie, FMI = Forages et mines, IAA = ICPE agro-alimentaires, CAR = ICPE carrières, DEC = ICPE déchets, PEO = ICPE éolien, ELE = ICPE élevages, IND = ICPE industrielles, MET = ICPE méthanisation, ICA = ICPE autre, INB = Installations nucléaires de base, INS = Installations nucléaires de base secrètes, INF = Infrastructures de transport, EAU = Milieux aquatiques, littoraux et maritimes, FAL = Sécurisation de falaises, CRU = Travaux de protection contre les crues, URB = Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains, PNN = Travaux soumis à autorisation en cœur de parc national, AUT = Autre. Il est obligatoire et doit être reporté sur toute transmission de fichier informatique (cf. fichier compressé accompagnant la « fiche mesure »).

2 Inspirée du tableau en annexe de l'article R.122-2 du code de l'environnement, et complétée pour intégrer notamment les projets qui ne sont pas soumis au cas par cas ou à étude d'impact, mais qui peuvent néanmoins générer des mesures ERC.

Phase chantier

Date de début du chantier
(format : jj/mm/aaaa)

Durée prévisionnelle du chantier (en jour)

Date de mise en service
(format : jj/mm/aaaa)

Durée d'exploitation
(en jour)

Montants prévisionnels (K€ TTC)

De l'opération

Minimal

Maximal

Des mesures en faveur de l'environnement

Minimal

Maximal

Nombre de mesures de compensation des atteintes à la biodiversité³ liées au projet :

Nombre de toutes les autres mesures liées au projet⁴ :

► La « fiche PROJET » doit être transmise au service instructeur au format .pdf. Son nom ne doit pas comporter d'espaces et suivre le format : « [CODEPROJET]_[NOMPROJET]_[AAAAMM].pdf⁵ ».

3 Le nombre de mesure(s) de compensation des atteintes à la biodiversité doit être obligatoirement renseigné. « On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants » (cf. article L.110-1 du code de l'environnement).

4 Les mesures autres que les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité à comptabiliser sont : les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement relatives aux milieux naturels (y compris biodiversité), au bruit (population et santé humaine), à l'air (terres, sol, eau, air et climat), aux paysages (biens matériels, patrimoine culturel et paysage), complétées de toutes les mesures de compensation autres que celles compensant les atteintes à la biodiversité.

5 [NOMPROJET] correspond au nom du projet sans espace, ni accent, ni mot de liaison, avec des majuscules à chaque début de mot le cas échéant. Il y a lieu de choisir un libellé pertinent à l'aide du ou des principaux mots clés du projet (projet, identification du pétitionnaire...). [AAAAMM] correspond à l'année et au mois (en chiffres) de remise du fichier au format .zip au service instructeur.

Fiche MESURE n° [] / []

Pour le remplissage de cette fiche, voir la notice d'utilisation disponible sur le site internet de la DREAL Grand Est : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/04-mesures-compensatoires-environnementales-r6916.html>

Si mesure comprise dans un dossier d'autorisation environnementale, procédure embarquée concernée :

- Autorisation au titre de la loi sur l'eau (installations, ouvrages, travaux et activités ou « IOTA »)
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau (IOTA)
- Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Enregistrement et déclaration d'une ICPE
- Dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés
- Autorisation de travaux en réserve naturelle nationale
- Autorisation de travaux en site classé
- Autorisation de défrichement
- Autorisation pour l'établissement d'éoliennes
- Autre (à préciser) : []

Données informatiques

Nom du fichier compressé associé¹

Référentiel utilisé pour la numérisation

- PCI Image PCI Vecteur
- BD PARCELLAIRE Image BD PARCELLAIRE Vecteur
- BD Ortho 20 cm Autre (à préciser) : []

Année du référentiel utilisé

Commentaire sur la numérisation

1 Le fichier compressé associé à la mesure doit être au format compressé « zip » (incluant la compression des fichiers .shx, .shp, .dbf, .prj, .qpj) et est obtenu à partir du gabarit QGIS disponible sur le site internet de la DREAL Grand Est (<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/04-mesures-compensatoires-environnementales-r6916.html>). Son nom ne doit pas comporter d'espace, et doit être dénommé en lettres capitales sur la forme « QGIS_[CODEPROJET]_[NOMPROJET]_[AAAAMM]_MESURE[N°ID].zip ». [CODEPROJET] est constitué des 3 lettres codifiant le type de projet concerné, repris dans la liste suivante : NRJ = Énergie, FMI = Forages et mines, IAA = ICPE agro-alimentaires, CAR = ICPE carrières, DEC = ICPE déchets, PEO = ICPE éolien, ELE = ICPE élevages, IND = ICPE industrielles, MET = ICPE méthanisation, ICA = ICPE autre, INB = Installations nucléaires de base, INS = Installations nucléaires de base secrètes, INF = Infrastructures de transport, EAU = Milieux aquatiques, littoraux et maritimes, FAL = Sécurisation de falaises, CRU = Travaux de protection contre les crues, URB = Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains, PNN = Travaux soumis à autorisation en cœur de parc national, AUT = Autre. Il est obligatoire et doit être reporté sur toute transmission de fichier informatique. [NOMPROJET] correspond au nom du projet sans espace, ni accent, ni mot de liaison, avec des majuscules à chaque début de mot le cas échéant. Il y a lieu de choisir un libellé pertinent à l'aide du ou des principaux mots clés du projet (projet, identification du pétitionnaire...). [AAAAMM] correspond à l'année et au mois (en chiffres) de remise du fichier au service instructeur. [N°ID] correspond à l'identifiant de la mesure indiqué dans le fichier compressé obtenu à partir du gabarit QGIS associé à la mesure (cf. champ ...).

Données générales

Nom de la mesure²	<input type="text"/>
Numéro ID de la mesure³	<input type="text"/>
Classe	<input type="checkbox"/> Évitement <input type="checkbox"/> Réduction <input type="checkbox"/> Compensation <input type="checkbox"/> Accompagnement
Sous-catégorie⁴	<input type="text"/>
Champ ciblé	<input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Faune et flore <input type="checkbox"/> Biens matériels <input type="checkbox"/> Habitats naturels <input type="checkbox"/> Bruit <input type="checkbox"/> Patrimoine culturel et archéologique <input type="checkbox"/> Continuités écologiques <input type="checkbox"/> Population <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Sites et paysages <input type="checkbox"/> Équilibre biologique <input type="checkbox"/> Sols <input type="checkbox"/> Espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs <input type="checkbox"/> Facteurs climatiques
Description de la mesure	<input type="text"/>
Mesure géolocalisable	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si non, pourquoi ? <input type="text"/>

Dates de mise en œuvre

Date prescrite (format : jj/mm/aaaa)	<input type="text"/>	Durée prescrite (en jour)	<input type="text"/>
Date réelle (format : jj/mm/aaaa)	<input type="text"/>		
État d'avancement actuel	<input type="checkbox"/> En projet	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre en cours	<input type="checkbox"/> Terminée
		<input type="checkbox"/> Réalisée	<input type="checkbox"/> Abandonnée

- 2 Le nom de la mesure doit être constitué d'un (ou plusieurs) mot(s) clé(s) permettant d'identifier facilement la mesure. Ce nom doit être identique à celui indiqué dans le fichier compressé de la mesure obtenu à partir du gabarit QGIS (cf. champ « nom »).
- 3 Le numéro ID de la mesure doit correspondre à l'identifiant de la mesure indiqué dans le fichier compressé obtenu à partir du gabarit QGIS associé à la mesure (cf. champ « id »).
- 4 Sous-catégorie (ou à défaut « catégorie ») correspond au champ « catégorie » renseigné dans le fichier compressé de la mesure obtenu à partir du gabarit QGIS, et doit être choisi à l'aide du guide d'aide à la définition des mesures ERC (Théma CGDD – janvier 2018) disponible à l'adresse : <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Guide%20d%E2%80%99aide%20%C3%A0%20la%20%C3%A9finition%20des%20mesures%20ERC.pdf> (cf. explications et illustrations en pages 56 et suivantes du guide). Conformément à la page 9 du guide précité, « tout élément susceptible d'enrichir cette classification [...] peut être transmis à l'adresse mail suivante : Idddpp?Idddpp.Seel.Cgdd@developpement-durable.gouv.fr ».

Suivi

<u>Modalités</u>	<input type="checkbox"/> Audit de chantier	<input type="checkbox"/> Bilan/CR de suivi	<input type="checkbox"/> Rapport fin de chantier
	<input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : <input type="text"/>		
<u>Coût (€ TTC)</u>	<input type="text"/>		
<u>Le cas échéant, commentaire sur l'efficacité de la mesure</u>	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<u>Échéances</u> (format : jj/mm/aaaa) et types de suivi prévus	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Estimation financière de la mesure (K€ TTC)

<u>Montant prévu</u>	<input type="text"/>	<u>Montant réel</u>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	---------------------	----------------------

Le cas échéant, espèce(s) concernée(s) spécifiquement par la mesure
(en nom latin et nom vernaculaire – cf. site INPN : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>)

<u>Espèces animales protégées</u>	<input type="text"/>
<u>Espèces végétales protégées</u>	<input type="text"/>

Commune(s) de localisation de la mesure (Code Postal) Nom

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

► La « fiche MESURE » doit être transmise au service instructeur au format .pdf. Son nom de fichier ne doit pas comporter d'espaces et suivre le format :

« [CODEPROJET]_[NOMPROJET]_[AAAAMM]_MESURE[N°ID].pdf».

► Possibilité de joindre en fichier au format .pdf tout document utile à la compréhension et la localisation de la mesure compensatoire (extrait étude d'impact, plan de gestion, schéma d'aménagement, etc.).

Chaque fichier joint doit être au format .pdf. Son nom ne doit pas comporter d'espaces et suivre le format :
« [CODEPROJET]_[NOMPROJET]_[AAAAMM]_MESURE[N°MESURE]_PJ[N°PJ].pdf ».

Nombre de pièce(s) jointe(s) associée(s) à la fiche MESURE :

ARRÊTÉ

n° 2024 / DCL / 4 - 92

du 11 JAN. 2024

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Moselle.

Le préfet de la Moselle
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le Code électoral, et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Touvet en qualité de préfet de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL n°2023 – A – 05 du 6 février 2023 portant délégation de signature de Monsieur Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu** les propositions des maires des communes concernées ;
- Vu** les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires de Metz, Sarreguemines et Thionville ;
- Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;
- Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Moselle.

Fait à Metz, le 11 JAN. 2024

Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général

Richard Smith

COMMUNE	Délégué du conseil municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
ADAINCOURT	Eric SURLUTTE	Yannick JELEN	Gilles BEAUCOURT
ADELANGE	PIFFERT Benjamin	BOUR Mariette	FULLER Doris
ALTRIPPE	MOLTER Frédéric	ERBRECH Josyane	KONIECZNY Astrid
ALTVILLER	WEBER Denise	DERU Patricia	LOISEAU Sylvie
ALZING	Christophe GALLET	Julien FAUSTIN	Nicole EGLER née NANUS
ANZELING	SCHNEIDER Justin	MULLER Fabienne	BLIMER Jean-Marie
ARRAINCOURT	HESSE Laurent	SIMONET Laurent	SALZA Anthony
ARRIANCE	ROYER Marie-Christine	GUELARD Eric	PIDOLLE Denis
BANNAY	DUCAMIN Emile	STABLO Denis	GERARD Antoine
BARONVILLE	SARVER Simon	COUPERNOT Lucie	SCHARFF Marie-Josée
BARST	DE CIA Kathy	Maxime KOPP	LOUBET Pierre
BENING LES SAINT AVOLD	HUBER Denis	THIEBAUT Jean-Claude	BONIS Norbert
BERIG VINTRANGE	GIELNY Fabien	GIELNY Léa	LAUDWEIN Liliane
BERVILLER-EN-MOSELLE	GILLOT Jean-Claude	NIMESKERN Jérôme	DEIMER Fabienne
BETTANGE	Muriel CUGNET épouse GODART	Valérie SCHMITT	Denise MAGAR épouse KREMPF
BETTING	LINET FABIENNE	LEVICKI SYLVIE	TAIBBI MARTINE
BIBICHE	Jean-Pierre RICHARD	Delphine KIEFFER	Roger GERARDON
BIDING	BASTIAN Norbert	VAYSSETTE Gérard	THIL Pascal
BIONVILLE SUR NIED	VAYSSIERES Jean-Marie	SAGNARDON Marie-Antoinette	BECKER François
BISTEN-EN-LORRAINE	ZAPP Jean-Jacques	PINCEMAILLE Marie-Brigitte	DECHOUX Germain André
BISTROFF	MUNSCH Noël	KOENIGSECKER Germain	KARST Marie-Cécile
BOUCHEPORN	WEISSE Thomas	BOTT Alexandra	LOSSON Thierry
BOUSBACH	Patrick DEBES	Jean-Marie SCHWARTZ	Sylviane THIAVILLE ép. KIEFFER
BOUSTROFF	Aurélien NOEL	Joel THIS	Jean-Paul DOSDA
BRETTNACH	Jean Michel JULIEN	Denis STRAUB	Albert CADRA
BROUCK	Sonia MATHIEU	Antoinette BOUR	Léon ERHARD
BRULANGE	Johannes Edwige	Noel Annick	Mayot Danielle
CAPPEL	Sylvain HENRION	Frédéric TORLOTING	Yves GRAEFLY
CARLING	SCHAAB Claude	BOUR Evelyne née STABLO	ADIER Olivier
CHÂTEAU-ROUGE	HERMANN Anthony	WYPART Denis	IDOUX Christian
CHEMERY LES DEUX	EBERSVILLER Gérard	RICHARD Rémy	ROUBLIQUE Jean-Michel
COLMEN	JACOB Jean-Paul	RICHARD née KERBER Catherine	TRITZ Alexia
CONDE-NORTHEN	BERTRAND Jérôme	BAILLY Bernard	FEYDEL Jean-Marie
COUME	RESLINGER Valérie	GRESSET Bertrand	GRESSET Laurent
CREHANGE	LEIDNER Jonathan	SCHMITT Danielle	HOFFERT née HEIB Anne-Marie
DALEM	AREND Méliissa	BOYON Yvonne	PUMA née MULLER Audrey
DALSTEIN	Jean-Pierre SCHOENENBERGER	Frédéric NOEL	Alain GUIBERT
DENTING	Jean-Claude JAGER	Serge AROLDI	Aloyse KALUS
DESTRY	BERNARD Gérard	MARIGHETTI née GILLET Martine	HOFFMANN née CANTENEUR Thérèse
DIESEN	KONIECZNY Virginie	KUNTZ Nathalie	COURS Edmond
DIFFEMBACH LES HELLIMER	Katia SCHIEL	Myriam MARTIN	Jérome MICHEL
EBERSVILLER	LEISHMAN Jean	FOX Daniel	MEYER Jean Luc
EBLANGE	Brigitte ADAM	Roland THIL	Jean-Marie REDERCHER
EINCHEVILLE	KIEFFER Sébastien	WENDLING Marion	MANGIN David
ELVANGE	Pierre ALBERT	Jean STOFFEL	Jean-Michel SIRKO
ERSTROFF	KANNENGIESSER Fabrice	FABERT Pascal	KEIP Monique
ETZLING	ADAM Marie-Rose	SAPINA Katia	GAMEL Jeannot
FALCK	RIGAUD Myriam	SAUER Audrey	ROLLES Cathy
FARSCHVILLER	KEMPENICH Michel	PHILIPPE Marie-Claire	TEMKTAOUI Amar
FILSTROFF	Marc RUSMANN	NENNIG Jean-Jacques	PLONTZ Gérard
FLETRANGE	COLARD Stéphanie	LEROUX Nelly	THIEL Solange
FOULIGNY	Gilbert SEIVERT	Rolande SIDOT	Bertrand PAYOT
FREMESTROFF	FORET Guillaume	MARX Gérard	THIL Bernard
FREYBOUSE	KNADJER Nicole	THISSE Myriam	BISCHOFF Fabienne
GOMELANGE	PAYSANT Yolande	SCHMITT Estelle	FISCHER Marie
GRENING	IFFLY ALFRED	IFFLY LEONIE	HENTZGEN ANTOINE
GROSTENQUIN	MAGRA Sonia	GROSSE Françoise	KEMPFER Anny
GUENVILLER	LEFEBVRE Sandrine	BOJOLY Jean	HAMMOUDI Sandrine
GUERSTLING	Françoise HESTROFFER	Marie Charlotte LAURENT	Fabrice SCHNEIDER
GUERTING	FEY Frédéric	STOFFEL Serge	MAREK Raymond
GUESSLING HEMERING	KLEIN Brice	BILTHAUER Jean-Patrick	BOUR Didier

GUINGLANGE	Nathalie DORY	Jean-Marie BURTARD	Fabien BEAUCOURT
GUINKIRCHEN	Jérôme LAGRANGE	Sylvie HALLEZ	Martine LAGRANGE
HALLERING	Lucie LACOURT	Kathleen STECKLER	Christian DIDOT
HAN SUR NIED	MARC HOUILLON	Noëlle DIDELOT	Nathalie BIRHANTZ
HARGARTEN-AUX-MINES	BOCK Colette	ALBERT Julien	BABEIX Georges
HARPRICH	HILLEN Gilbert	BARO Francis	ETIENNE Alain
HAUTE-VIGNEULLES	SAN MIGUEL Luis	THIL Annick	BARTHEL Jean-Luc
HEINING-LES-BOUZONVILLE	Matthieu TRITZ <i>Suppléant : Martial BARRE</i>	Christian TRITZ	Alain POEHR
HELLIMER	AUBERTIN Frédéric	HOUPERT David	REICHERT Guy
HELSTROFF	MICHELS Yves	BEAUSEROY Roger	CARME Philippe
HEMILLY	Christian ROYER	Claude KLEIN	Emmanuel DORY
HENRIVILLE	TROTTIN Georges	SCHEFFER Marie	TOUBA Marianne
HERNY	VILBOIS Kévin	BARDOT Jean-Luc	WURTZ Gérard
HESTROFF	SCHAD Sarah	OTT André	RICHARD Gervais
HINCKANGE	Laurent FRISCH	Mireille POINSAINT	Michel RELTIEN
HOLACOURT	Delphine HOELLINGER	Xavier SCHUSTER	Léna BRACCO
HOLLING	Julien GARINEAU	Stéphanie VALLIN	Joseph GRAFF
HOSTE	Sandrine ROSTOUCHER	Jean-Marie CARLES	Roger SCHWARTZ
LACHAMBRE	KHAM Aurélien	HAMANN Jean-François	BOULANGER Thomas
LANDROFF	Mme Héliène CLAISER	Mme Annick DALMARD	Mme Marie-Laure VINGERT
LANING	ROBIN Rémi	CHARPENTIER Corinne	CESAR Daniel
LAUDREFANG	GRIMMER Bernard	BERSWEILER André	SCHMITT ép DEFOSSEZ Sandrine
LELLING	Clarisse GLOWACKI	Roger PRIM	Vincent LANGBOUR
LEYVILLER	STEYER François	BECKER Angélique	NICOLAY Rémy
LIXING LES SAINT AVOLD	Nadine FRIEDRICH	Philippe MAGRAS	Jonathan POSSELT
MAINVILLERS	POINSIGNON Jérôme	LEY Robinson	POINSIGNON Rémi
MANY	BARDOT Norbert	KERBICHE Françoise	FRANCOIS Valérie
MARANGE-ZONDRANGE	CABOCEL Emna	ROXIN Mickaël	OLERON Adrien
MAXSTADT	Loïc DURR	Christian THISSE	André BOUSSER
MEGANGE	DUMONT Cyrille	BETTER David	GRANZOTTO Jacques
MENSKIRCH	Isabelle MARKUS	Yannick EVRARD	Nicolas MATHIS
MERTEN	Jean NAVEL	Pascal SCHOBER	Sylvia BOUILLY
METZING	MEYER Cyrille	DORN Julie	GOUGET François
MOMERSTROFF	Céline BAUER	Yves MULLER	Jean Victor BOUR
MORSBACH	TOURSCHE Rosaria	ROEDER Manuela	WOERTH Françoise
NARBÉFONTAINE	Eliane COSTA	Bernadette WAX	Louise GALLO épouse WOLFF
NEUNKIRCHEN LES BOUZONVILLE	BERGANTZ Damien	LANFRIT Roland	STREIT Alexandre
NIEDERVISSE	MATINEUSES Maurice Marco	ALSFASSER Martine	ZIMMERMANN Bernadette
NOUSSEVILLER SAINT NABOR	WACK Anne	PHILIPPE Sylvie	RIDGEN Pascal
OBERDORFF	BIVER Patrice	STEF Josyane	STOULIG Gérard
OBERVISSE	LEININGER Christophe	ZOLVER Eric	REGGAM Nadir
OTTONVILLE	Christelle KURLIKOWSKI	Guillaume DORVAUX	Emeline DAILLY
PETIT TENQUIN	Patrick SCHMITT	Dominique SCHWARTZ	Christophe MULLER
PIBLANGE	MASSARO Gwenaël <i>FEBVAY Diane (suppléant)</i>	PARCOLET Dominique <i>MISCHLER Serge (suppléant)</i>	ZACCHINI Henry <i>RUBLER Benoît (Suppléant)</i>
PONTPIERRE	LEFTS Daniel	HAUSER Céline	DEHLINGER Evelyne
RACRANGE	Nicolas KARST	Gregory GNIECH	Nathalie BRANGBOUR
REMELFANG	Sandrine TEXIER	Aloyse PLUNTZ	Marlyse ENDSTRASSER
REMERING	TRITZ Virginie	SALMON née ZINGRAFF Peggy	MOHR Stéphane
ROSBRUCK	Astrid MOHR	Joseph TOSATTO	Gilbert COMPARON
ROUPELDANGE	THOMAS Caroline	GUILLAUME Patrick	CHAMPLON Christian
SAINT-FRANÇOIS-LACROIX	DOERR Sylvie	BALDELLI Jean-Pierre	HESE Irène
SCHWERDORFF	Claudine DIVO	Yvette MICHEL	Jean-Paul PIGNON
SEINGBOUSE	Christine GREBIL	Jean-Michel KIRCH	Roland KINNEL
SUISSE	PICHON Patrick	FLEUR Julien	KLEIN Jean-Luc
TENTEILING	Jules WILLMANN	Anne-Marie SCHMITT	Alain BOURRY
TETERCHEN	GUILLAUME Georges	SIEGER Jean-Daniel	JOURNOT Yann
THEDING	BAUMANN Frédéric	KOENIGSECKER Gaston	FLAUSSE Anne née FORMERY
THICOURT	Mathieu BRIESCH	Salvatore MANELLA	Benjamin EVRARD
THONVILLE	Christelle KIEFFER née FEIL	Sylvia REICHERT	Noémie STERN
TRITTEILING-REDLACH	BONAN Marie-Christine	SCHAEFER Odile	GIUDICI Michel
TROMBORN	Norbert KIEFFER	Roland ARNOULD	Louis CRAUSER

VAHL EBERSING	MAIRET Marie-Joëlle	BOUR Thierry	FRANKE Aline
VAHL-lès-FAULQUEMONT	FIEVET Aurélie	WOJCIECHOWSKI Barbara	PIERRARD Gilbert
VALLERANGE	CALTE Jean-Louis	LAGAUW Brigitte	BONICHOT Michel
VALMUNSTER	Julien WILZER	Sonia PERRINO	Marylène VENNER
VARIZE-VAUDONCOURT	Anne-Marie HARTARD	Jean-Marie MICHALIK	Bernard COLLIOT
VARSBERG	Anne-Christelle TERLIZZI	Roland THIL	Laurent BECKER
VATIMONT	HOPPE Pascaline	GUEUSQUIN Eric	LAUDET Marie-Christine
VAUDRECHING	HIPPERT Christelle	BECKER Bernard	CAPUTTO Michel
VELVING	Laura ARNOULD	Gérard FISCHER	Claudine BECKER
VILLER	MANQUE Pascal	STEINMETZ Patrice	GAUTIER Marie, épouse TEULE
VILLING	KIFFER Bernard	SCHRAMM Roger	DANNER Odette
VITTONCOURT	Nadine GODART	Nadine GENSON	Evelyne ROEHM
VOELFLING-LES-BOUZONVILLE	Elodie FREUND	Patrick KESSENHEIMER	Gérard DAUENDORFFER
VOIMHAUT	COLLIGNON Eric	ARMELLIN Cédric	THONNON Brigitte
VOLMERANGE LES BOULAY	Patrick TUTIN	Yves JONCQUARD	Elisabeth KIHN BACK
ZIMMING	ROEHR Gilles	DREXLER Gabriel	GEROME Joseph

COMMUNE	NOM 1 Liste majoritaire	NOM 2 Liste majoritaire	NOM 3 Liste majoritaire	NOM 4 2ème liste	NOM 5 2ème liste Ou 3ème liste si 3 listes
ALSTING	WEISLINGER Jean-Léon	WAGNER Patrice	ALLARD Manuel	MEYER BOUDRAA Martine	FLAUSS Beatrice
BAMBIDERSTROFF	Pascal SAUDER	Vanessa PETOLAT	Jérémy PENNERAD	Fabian LINDEN	Pierre-Yves ZIMMER
BEHREN LES FORBACH	BARDOT Nicole	NATALE Calogéro	VIRCIPIO Giuseppe	KOPP Maria	VANGELISTA Joanna
BOULAY-MOSELLE	MAGARD Christian	KRIKAVA Anne	DE PINDRAY D'AMBELLE Sabrina	TEXEIRA José	MAATAOUI El Houcine
BOUZONVILLE	OUAZANE Isabelle	SCHNEIDER Stéphane	REBERT Matthieu	GOELLER Esther	AUBIN Marie-Christine
COCHEREN	DE CHIARA Louis	BOUTET Anne-Marie	KELLER Nadine	QUAI Aurélie	KREMER Samuel
CREUTZWALD	KONIECZNY Jean-Claude	SCHLICHTER Elfriede	DE SANTIS Stéphane	BENDER Gérard	CAMI Khouria
DIEBLING	SIEBERT Christine	ZINS Maria	DURSUM Marie	KOMLANZ Elisabeth	OLIVERO Mireille
FAREBERSVILLER	ANANICZ Marie-Jeanne <i>PODBOROCZYNSKI Julien (suppléant)</i>	FRANGIAMORE Françoise	RUSSELLO Marie	PIESTA Sylvia <i>ESTRADA Jonathan (suppléant)</i>	BAHFIR Karim <i>MILOTO Mario (suppléant)</i>
FAULQUEMONT	PEZZA Félix <i>Suppléant RIOTTE Dominique</i>	LECLERE Eliane <i>Suppléant BOUL Stéphanie</i>	DUPONT Jean-Luc <i>Suppléant MARION Lilian</i>	PETRY Philippe <i>Suppléant SOUCHON Diider</i>	LAINE Valérie <i>Suppléant DYDUCH Héléne</i>
FOLKLING	MEGEL Marie-Angèle	HOULLE Eliane	WAGNER Philippe	GAMEL Véronique	SIEBERT Jérôme
FOLSCHVILLER	JAKSH Marthe	BESCH Daniel	DALIA Giovanni	BOYON Giovanna	ENGEL Xavier
FORBACH	SCHULLER Renée	NOWAK Evelyne	LABIS Emmanuel	KORINEK Gersende	BOUR Raymond
FREISTROFF	LEONARD Armand	SMRECNIK Sylvie	ALBERT Frédéric	SIBILLE André	MULLER Daniel
FREYMING MERLEBACH	Josette TARALL	Jean-Jacques GRIMMER	Christine FISTER	Patricia MIHELIC	Stéphan ZIMMER
HAM-SOUS-VARSBERG	KLEMENC Bernadette	LICHNER Jérôme	BAUER Michel	HARTER Patricia	SCHILZ-HENNINGER Marjorie
HOMBOURG HAUT	SZCZYGLOWSKI Claudine née TRENZ	STOLL Marie Claire	DOMÉ Éric	SCHLICKLING Brigitte <i>Daniel PAVLIC (suppléant)</i>	FRIDERICH Pierre
KERBACH	CHOUFFEUR Serge	MULLER Barbara	AUFSATZ Lorène	CAZENAVE Michel	KOPP Martine
L'HOPITAL	Fabienne CHUDY <i>(suppléant Serge NAWROCKI)</i>	Nathalie LAGRANGE <i>(suppléant Jessica ISSA)</i>	Elodie FICHTER <i>(suppléant Tatiana URBANCZAK)</i>	Rita WENDLING <i>(suppléant Norbert DELESSE)</i>	Christophe GIL <i>(suppléant Marie SCHMITT)</i>
LONGEVILLE LES ST AVOLD	BLANG Marcel	RAGUENEAU née MANGIN Martine	GIMAY Stéphanie	NIMESKERN Patrice	LEMOINE Didier
MACHEREN	WOLLENSCHNEIDER Roland	CORDIER Yannick	CORDIER Gérard	SCHECK Christian	DEHLINGER Philippe
MORHANGE	CORDIER Jean	MARX Joëlle	FREY Véronique	PERNET Nadine	PARMENTIER Sylvain
OETING	MULLER Christiane	ZUSCHROTT Franz	WEBER Jean-Marc	DANN Daniel	THILLEMENT céline
PETITE ROSSELLE	ANTONINI Daniel	OBRINGER Roland	HOY Mandy	CIGNA Gaetano	KIEFER Blanche
PORCELETTE	THAUVIN Pascale	COLLMANN Jean-Luc	GENEVAUX Sandra	BAROTH Cosette	PFLUMIO Hervé
SAINT AVOLD	MALAMANE Hermine	HERBIVO Kevin	BOUCHENGA Najja	NACIRI Edahbia	CHAALAL Mohamed
SCHOENECK	Bernard MARQUIS	Brigitte OBERLE	Blandine JAECK	Alain PAULY	Amandine ANDREACCHI
SPICHEREN	MERTZ Sophie	DIETSCH Laetitia	GRADOUX Matthieu	TONNELIER Patricia	Malick Céline
STIRING WENDEL	DECKER Bernard	MULLER Suzanne	LEININGER Grégoire	TYRAKOWSKI née SPOHR Nadine	PFEFFER Kevin
TETING-SUR-NIED	LACK Miretta	GABEL Sandrine	ZIRN Olivier	MICHEL Mariannick	MELONI Emilie
VALMONT	Walter CAVALIERE	Patricia WINTER	Daniel PERON	Christophe REKAR	Sandra MONNEAU

COMMUNE	Délégué du conseil municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
ANCERVILLE	Eric CAILOTTO	Gérard WERNER	Didier BECHETER
ANTILLY	Caroline DEMUYNCK	Didier THIRY	Philippe STEIMETZ
ARGANCY	Pascal ETIENNE	Marie-Thérèse PERRIN	Danièle REYMOND
ARRY	Pascale KLEIN	Laetitia SAUTRÉ ép. VARNIER	Angélique NICOLAS
ARS LAQUENEXY	François DISPOT	Sylvain BERNARD	Robert THIRION
AUBE	Muriel PARACIEY	Jean-Paul HENNEQUIN	Jorick BARBIER
AY SUR MOSELLE	Sylvie RAYNAUD	Gérard DEVILLE	Jean KUCHLER
BAZONCOURT	Pascal BETTINGER	Michèle BOULOT	Xavier LOUYOT
BECHY	Sébastien ANTON	Joël RICHARD	Emmanuelle BARONE
BEUX	Laurent HEISS	Hélène FERRY	Laurent DUMET
BRONVAUX	Guérolé LEROY	Dimitri TOCHES	Julien PETIT
BUCHY	Stéphane WAGNER	Christine HENRY	Dominique KLEIN
BURTONCOURT	Bruno JAGER	Catherine GUILLIN	Jean-Bernard BEAUSEROY
CHAILLY LES ENNERY	Cyril GAILLOT	Roland PETIT	Céline GAILLOT
CHANVILLE	Alain FERY	Sylvain MASSING	Jeanine PYTKA ép. MARTIN
CHARLEVILLE SOUS BOIS	Brigitte CLAUSSE	Jean-Paul BROSSETTE	Lionel SZUCS
CHARLY ORADOUR	Francis OBERLE	Valérie MARX	Solange GENDT
CHEMINOT	Aurélie GRANDJEAN	Gilbert MORHAIN	Claire FERRO
CHERISEY	Maxime QUENETTE	Adeline JALU	Pauline BECKER
CHESNY	Bertrand COULOMB	Olivier SPIQUEL	Véronique MALLINGER
CHIEULLES	Michel ARTISSON	Patrice GRIETTE	Régine DUBOIS
COIN LES CUVRY	Christine GANIER	Annie CORNILLEAU	Christiane KUNZ
COIN SUR SEILLE	Caroline WOLFF	Laurent VERDUN	Bernard BRAUN
COINCY	Stephane HARDY	Anne KAES	Jean Marc LINDER
COLLIGNY MAIZERY	Béatrice JASKULSKI	Jean-Louis BANNIER	Joseph ARTZER
CORNY SUR MOSELLE	Carole BRUSINI	Martine MARTIN	Evelyne KLEIN
COURCELLES CHAUSSY	Sandra ILLG	Jean-Claude CHENEVE	Elisabeth GUERARD
COURCELLES SUR NIED	Christian MEYER	Gérard SCHUTZ	Benoit DEMANGE
CUVRY	Karine HUMBERT	Alexis MATHIEU	Franck COSTA
FAILLY	Vincent SALVIONI	Philippe HENNEQUIN	Marie CHALTE-GESTER
FEY	Marc BERTIN	Laetitia RICHARD	Denis SEMIN
FLEVY	Céline BECKEL	Astride HUSSON	Gérard LALLIER
FLOCOURT	Loïc HOCQUART	Jean-Claude JEANMAIRE	Vincent COLLEONY
FOVILLE	Marcelle LOUIS	Bertrand POILPRET	Christian VIZE
GLATIGNY	Marie Louise HOUZELLE	Franck SAINT PAUL	Nadine RISSE
GOIN	Martine PELTRE	Sébastien KLINGLER	Gérard DEGRELLE
GRAVELOTTE	Aurélie LOUIS	Nathalie LEMOINE	Jacques RENAUD
HAUONCOURT	Evelyne SCHONG	Alain PELTRE	Sylvie CHEVREUX ép. MEHNEN
HAYES	Béatrice KASPAR FLORIO	Patrick GOSIK	Charles WACK
JOUY AUX ARCHES	Nathalie PREAUX	Gilles ROYER	Pierre PARADEIS
JURY	Yann RINALDI	Jean-Paul HOERNER	Jean-Claude LEIDINGER
JUSSY	Jean-Paul THIBAUT	Michèle THIBAUT	Denis VIOLLE
LA MAXE	Sandrine THOMAS	François BERGAENTZLE	Jean-Louis DOLLARD
LE BAN SAINT MARTIN	Marie-José HENNEQUIN	Aurore ROBIN	Jean-Claude DAVERIO
LEMUD	Bénito DI GIUSEPPE	Virginie ASSELBORN	Corinne GAROFALO
LES ETANGS	Eric FIORUCCI	Pierre HENRY	Gilbert SOUBROUILLARD
LESSY	Florence BLETTERER-FÉE	Alain ERHARD	Viviane LOSCH
LIEHON	Nicole BARBIER	Claudine SCHMITT	Christelle MARQUELET
LORRY MARDIGNY	Denis ROBIN	Pierre BOROWSKI <i>Suppléant : Anne-Marie NICOLAUS</i>	Guillaume ZECH
LOUVIGNY	Jocelyne LAPOINTE	Christian CONIEL	Maurice MEAZZI
LUPPY	Christine MÉGLY	Jean MANDIAK	Dominique ROBIN
MAIZEROY	Jean-Charles CHRISTOPHE <i>Suppléant : Jean-Michel DELOR</i>	Alain RATH	Anne LEIDELINGER
MALROY	Nadine WEBER	Charlotte ALBERT	Sylvain HENNEQUIN
MARIEULLES	Pascal THIERY	Philippe SCHAULI	Françoise GIROUD ép. MUEL
MARSILLY	Bernard WATRINET	Claudine LABRIET	Aminata ZIMMER
MEY	Marie-Claire DUMAS	Patrice BOURCET	Laurence CARILLET
MONCHEUX	Sylvie NIESSER ép. BURELLI	Isabelle SALWEY	Bernard LELORRAIN
MOULINS LES METZ	Michelle WIBRATTE <i>Suppléante : Monique SCHALLER</i>	Violette FAZZALARAI <i>Suppléante : Sylvie SCHALLER</i>	Marie BOURGUIGNON <i>Suppléant : Maurice KOUTNY</i>
NORROY LE VENEUR	Catherine LECUYER <i>Suppléant : Antoine ROSANO</i>	Gérard SCUMACHER <i>Suppléante : Marie-France GERMAIN</i>	Gérard GOETZMANN <i>Suppléant : Eric MELY</i>
NOUILLY	Jean-Claude BEULAGUET	Emile L'HUILLIER	Steve LAJUS
NOVEANT SUR MOSELLE	Guy LALLEMAND	Dominique MESSEIN	Huguette LECAQUE
OGY MONTOY FLANVILLE	Francis FRERY	Antoinette BASTIEN	Marylène BOURGUIGNON
ORNY	Frédéric PETAIN	Louis GUERQUIN	Olivier BOUCHÉS
PAGNY LES GOIN	Jennifer NALEPA	Laure BIGAREL ép. DEMANGET	Laurent PARACHINI

PANGE	Alain CRESCIMBENI <i>Suppléante : Stéphanie GILBERT</i>	Jean-Marie GAUTIER <i>Suppléante : Anita LADAIQUE</i>	Michel MEYER <i>Suppléant : René GANSTER</i>
PELTRE	Thierry WILHELM	Patrick JEANNOT	Annie LENZI ép. ROTHENFLUG
PLESNOIS	Corine HESSE	Christian HESSE	Nadine CARPENTIER
POMMERIEUX	Corinne SIDOLI	Yvan STANCZYKIEWICZ	Muriel ELIN
PONTOY	Nicolas BEGUE <i>Suppléant : Aurélien FRANCOIS</i>	Jean-Claude HELMER <i>Suppléant : Philippe JEAN</i>	Joëlle GUILLEMENET <i>Suppléant : Michel HERMENT</i>
POUILLY	Christine HAY	Bernard TAESCH	Roland LANG
POURNOY LA CHETIVE	Thierry WINGERT-DESUERT	Patrick HARAUX	Yvon CASTELLO
POURNOY LA GRASSE	Mireille MOLINARO	Bénédictte BEAUCOURT	Serge MOLINARO
RAVILLE	Denis DUCLERMORTIER	Karine REIN	Pauline VERDIGLIONE
REMILLY	Florence IVARS	Gilles NASSOY	Jean WEBER
RETONFEY	Stéphanie JACQUOT-BAGRE <i>Suppléant : Delphine RISSE</i>	Daniel LEPINE	Marie Louise VARNIER
REZONVILLE-VIONVILLE	Guy POUGET	Sarah PEZZUTTO	Muriel RENAUD
ROZERIEULLES	Annaïc'k BOOB	Jean-Marie GRASSE	Jean-Jacques FATH
SAILLY ACHATTEL	Marcel MATHIS	Jean-Paul ARNOULD	Alain HERBIET
SAINT HUBERT	Stéphane DI CASTRO <i>Suppléant : Aurélie DEMANGE</i>	Joël DELLINGER <i>Suppléant : Xavier RICHARD</i>	Céline DESMONET <i>Suppléant : Mathieu LORRAIN</i>
SAINT JURE	Danielle NONIN	Anne-Marie GIRARD	Mélanie BIEGEL
SAINTE BARBE	Gilles DUVAL	Evelyne BOLLINI	Marie-Anne SONCINI
SAINTE RUFFINE	Sylvie HAHN	Pierre GASPARD	Jean-Marc RIPPLINGER
SANRY LES VIGY	Albert TURRA	Fabienne PETIT	Christelle SAULNY
SANRY SUR NIED	Eliane MARCHAL	Valérie RIBETTE	Patrick BLOSSIER
SECOURT	Magali ARTICO	Jean-Louis ANDISSAC	Isabelle JOTTER
SEMECOURT	Jean-Jacques FAFET	Roland MASSON	Philippe HERKEL
SERVIGNY LES RAVILLE	Emmanuel DELALOY <i>Suppléant : François MARRION</i>	Denis MARRION	Sylvain WAGNER
SERVIGNY LES SAINTE BARBE	Ausilia PETER	Anne-Marie HEIB	Serge BATISSE
SILLEGNY	Gilles CARRE	Claude ROQUE	Muriel RABINEAU
SILLY EN SAULNOIS	Marie-Charlotte RENAUT	Stéphane CLAUSS	Véronique BROCHELARD
SILLY SUR NIED	Dominique LUBNAU	Nicolas OLEKSIUK	Bénédictte CHATON
SORBEY	Sylvain BARBIER	Marie-Paule WENCK	Gérard MULLER
TALANGE	Raphaëla RUMML	Alain DAUTRUCHE	Guy PASQUALOTTO
THIMONVILLE	Catherine GIRAD	Luc POMARAT	Sylvie POUCKET
TRAGNY	Colette HORY	Julien ERHARD	Coraline WELFRINGER
TREMERY	Jean-Luc LAUGEL	Julien BEMER	Christiane BESOZZI
VANTOUX	Valérie LEFEBVRE ép. MEYER	Denis NASSOY	Claude BELLET
VANY	Marie-Laurence RAWUNG	Olivier LOUIS	Judicaël NAUDÉ
VAUX	Hélène BOLOT	Roland SIMON	Henri SCHARFF
VERNEVILLE	Mathilde PETIT	Mireille MAURY	René PETIT
VIGNY	Claire GRUNDER	Amandine ZIEGLER ép. OSTERMANN	Jean-Patrick GLAD
VILLERS STONCOURT	Nicolas PAQUIN	Stéphanie HUMBERT	Jean-François LELLIG
VRY	Alan KELSEN	Georges TCHOULFIAN	Sabrina MISTRETTA ép. LEMOINE
VULMONT	Jean-Luc FELTIN	Vivien REHARDT	Véronique KELLER

COMMUNE	NOM 1 Liste majoritaire	NOM 2 Liste majoritaire	NOM 3 Liste majoritaire	NOM 4 2ème liste	NOM 5 2ème liste Ou 3ème liste si 3 listes
AMANVILLERS	Christine RUFFA	Jean-Louis TAILLEUR	Patrick LEOMY	Martine LAZZARI	Bernadette LEROUGE
AMNEVILLE	Gabrielle ADAM	José GONZALEZ	Juliette HAAS	Xavier DIEUDONNE	Salvatore PARELLO
ANCY DORNOT	Jacky CHRISTOPHE	Sandrine JENOT	Emilie PASCAREL	Raphaël BARTHELEMY	Stéphane SUARD
ARS SUR MOSELLE	Maurice ASOLA	Martine CARRETTE	Martine DAVID	Eric GARDELLI	Victor CHOMARD
AUGNY	Pascal BAUQUÉ	Claude BERTSCH	Yves HUARD	Marie-Pierre COMPTE	David DI CIANNO
CHATEL SAINT GERMAIN	Jean-Marc DEVIN	Philippe AMBROISE	Françoise CHAYNES	Brigitte HOSTERT	Karine DYLEWSKI
ENNERY	Albert WALLECK	Amina DELEPORTE	Jean VIGNOLI	Pierre GUYON	Christine THILL
FEVES	Armand PATRIGNANI	Pascale SCHLATTER	Pierre SPINELLI	Daniel MASSENAT	Joël VUILLAUME
FLEURY	Audrey BAUMANN	Nicolas CAUWET	Vincent LAURENT	Alain CHENOT	Marie CIURLEO
GORZE	Frédéric LEVÉE	Pierre LAURENT	Martine HOLDER	Thierry FLEURY	Justine FRANCK
HAGONDANGE	Anne-Laure MURA	Marguerite TAVARES	Thierry VECCHI	Jean-Luc LAMM	Fabienne RUSSO
LAQUENEXY	Yolande LANG	Rosario LEONARD	Pierre DIVOUX	Sylvain FRANZ	Pascal NURENBERG
LONGEVILLE LES METZ	Gérard VERNHES <i>Suppléante : Lara NEVALCOUX</i>	Karine ARNOUX <i>Suppléant : Manuel BROCARD</i>	Patricia TOSI <i>Suppléante : Stéphanie CHÂTEAU MULLER</i>	Anna KULINCHESKI <i>Suppléant : David VIVARELLI</i>	Sandrine BARBIERI <i>Suppléante : Martine LUTT</i>
LORRY LES METZ	Brigitte BINDER	Bertrand KENNEL	Eveline TENDANT	Nadine VERDON	Marie-Paule PETITQUEUX
MAIZIERES LES METZ	Mirella FORFERT	Pascal CAEILLETE	Serge BARBIER	Stéphane MEIGNEL	Francesco CARRELLI
MARANGE SILVANGE	Andrée PICCININI	Isabelle DUSCH	Jean-Claude BALTHAZARD	Valentin COQUIN	Philippe GASPARELLA
MARLY	Nathalie MOREAU	José MENDES TEIXEIRA	Laura GATTO	Karine LOUIS	Frédéric ROSE
MECLEUVES	Thierry BERTRAND	Sophie REMY	Gilles PIERLOT	Francis GIUDICI	Gilles COLLIGNON
METZ	Bernard STAUDT <i>Suppléante : Yvette MASSON-FRANZIL</i>	Michel VORMS	Corinne FRIOT	Charlotte PICARD <i>Suppléant : Jérémy ROQUES</i>	Marie-Claude VOINÇON
MONTIGNY LES METZ	Agnès VALLÉ <i>Suppléant : Patrice PHILIPPE</i>	Françoise DALLY <i>Suppléant : Gilles LASSAGNE</i>	Caroline GENSER <i>Suppléante : Clotilde CHAMBAUD-SCHVARTZ</i>	Irma VOLLMER <i>Suppléant : Bernard CAMPANI</i>	Jean-François SOMNY <i>Suppléant : Nadine SIMON</i>
MONTOIS LA MONTAGNE	Martial SPICK	Pascale DE MOURA	Olivier RACHIELE	Rocco BRONDEAU	Eric BOUDINET
NOISSEVILLE	Bernard DENIZART	Pierrette ROMERA	Claire MARSAL	Jean-François DUMONT	Benoit MATOT
PIERREVILLERS	Marie-Anne MULLER	Raphael SALOMON	Jean-Marie PELIZZARI	Jean-Luc GRAETZ	Nathalie ACCERANI
PLAPPEVILLE	Nicolas BRETNACHER	Anne FLUCKLINGER	Emmanuel PAUL	Michèle SARRON	Philippe PATCHINSKY
ROMBAS	Angélique MOLINA	José RUPPERT	Michel IAFRATE	Rose Marie NAPOLI ép. INTERRANTE	Josiane ELOY ép. GATTO
RONCOURT	Philippe ZAPALA	Stéphanie CHANEL	Julien ALONZI	Nicolas HOUEL	Guadalupe ROMERO ép. ALONZI
SAINT JULIEN LES METZ	Françoise LOUIS EVRARD	Denis CELARIE	Isabelle RAULET	Jacinthe JAGER SCHILTZ	Olivier SCHMITT
SAINT PRIVAT LA MONTAGNE	Gilles FORFERT	Marc PIASTRELLI	Jérôme DELEAU	Philippe CIUFFETELLI	Sylvaine SCHLIENGER
SAINTE MARIE AUX CHENES	Dominique ROBERT	Marc SUBTIL	Christian RENKES	Nathalie DIDAT	Nathalie DA SILVA
SAULNY	Isabelle CHENEL	Evelyne IGLESIA	Thierry LAUBERTEAUX	Serge GOUILLAUD	Hervé LASSALAS
SCY CHAZELLES	Catherine KOCZANSKI	Claude BEBON	Marc BELEY	Jean-Jacques NEYHOUSER	Georges KRAUS
SOLGNE	Edwige TUAKLI	Jean-Claude BROUANT	François SIEGEL	Mariline THIEBAUT	Patrick GRYSAN
VERNY	Marie COLETTI	Johan PADE	Anne-Laure DUPRAS-OMARI	David BILLET	Pierre NOIROT
VIGY	Céline TONUS ERRIQUEZ	Franck CHIAPPA	Clarisse CHARLET	Sabine PARTICELLI	Hervé PRITRSKY
WOIPPY	Fatiha ADDA	Fabrice LHEUREUX	François MOREAU	Laurence BURG	Antony SPORMEYEUR

COMMUNE	Délégué du conseil municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
ABONCOURT SUR SEILLE	FLORENTIN Antony	BRUN Isabelle	OGIER Mélanie
ACHAIN	ALEO Sandrine	LITZENBOURGER Céline	HENRIOT Sophie
AJONCOURT	DONO Véronique	ROUERS Jean-Philippe	BUBAUX Anne
ALAINCOURT LA COTE	DAMAS Vincent	NICOLAS Clément	PERIGNON Nathalie
ALBESTROFF	MAKSIMOVIC Julie	PETRY Johanna	BOUCHAUD Thierry
AMELECOURT	LETTIERI Catherine	THAROTTE Renée	STOLF Jean-Pierre
ARZVILLER	KELLER Florent	KRUMMENACKER Jean-Paul	MARCHAL Albert
ASPACH	GENIN Christian	MUCKENSTURM Fabien	FIKUART Geoffrey
ASSENONCOURT	Mme Corinne HOFFMANN	Mme Sonia BOLDIZAR	M. Pierre RICHARD
ATTILLONCOURT	MATHIEU Nicolas	NASSAU Ida	MARQUET Denis
AULNOIS SUR SEILLE	BROQUARD Lisa	TIZIT Sabrina	PIHET Gérard
AVRICOURT	GUERIN Stéphane	SEYER Georges	LUTZ Daniel
AZOU DANGE	ANDRE Sophie	Monsieur KOZAK Francis	ROSE David
BACOURT	STEGNER Robert	THIRIAT Christine	PETRY Carole
BARCHAIN	Jean-Claude ROSELLE	MERCY Michel	JAMBOIS Lucien
BASSING	DAMAS Françoise	MONNIN Alexandra	RICHARD Claudine
BAUDRECOURT	RIBEIRO Danielle	ESLING Fabrice	GALLET Dominique
BEBING	Didier DEVIN <i>Suppléante : Kristina LEINEN</i>	Daniel MAZERANG <i>Suppléant : Jacques GRAFF</i>	Marie-José STEMART <i>Suppléant : Damien GROLL</i>
BELLANGE	CAMPADIEU Jeanne	LORETTE Danièle	ALBRECH Pierre
BELLES FORETS	M. FARDEL Yann	M. RECHENMANN Jean-Marie	Mme BLAISE Dorothée
BENESTROFF	WEILER PATRICIA	SAMSON LAURENCE	KASPRZYK MARIE-JOSE
BERLING	MAHDADI Jordan	GANGLOFF Richard	MULLER Micheline
BERMERING	ANTOINE Philippe	STUMPEL Marie-Michèle	DINQUER Pascal
BERTHELMING	Mr ROZAIRE Gabriel	Mr OBERLING Bernard	Mme PEIFFER Annette
BETTBORN	Eric VILLA	André KLEIN	Sabine STEIBEL
BEZANGE LA PETITE	RENET Dominique	PLEINERT Sabrina	COSSON Louis
BICKENHOLTZ	UNTEREINER Romain	BUSCHMANN Edgar	ELSENHORN Clément
BIDESTROFF	GODFROY-LANGLOIS Hélène	TILLY Véronique	BERRY Roseline
BIONCOURT	ANDRE Gérard	FLORENTIN Julie	HUMBERT Emma
BLANCHE EGLISE	ANDRE Pascal	COLLIN Benjamin	SCHLESSER Laurent
BOURDONNAY	MARIN Blandine	CHASSERY Michèle	ROUSSELOT Jean
BOURGALTROFF	BERNARD Kevin	HERBUVEAUX Olivier	ALLENDER Béatrice
BOURSCHEID	SCHWER Mickael	SAPIN Simone	METZGER Guillaume
BREHAIN	BUTLINGAIRE Frédéric	PEREK Tiphaine	COLSON Véronique
BROUDERDORFF	MATT Denis	GUERIN Jean-Jacques	PETRI Philippe
BROUVILLER	Pascal BEY	Blandine GOLDSTEIN	Françoise RAUCH
BUHL LORRAINE	Mme ROCHATTE Dorothée	Mme CHEVRIER Martine	Mme KLEIN Monique
BURLIONCOURT	RASMUS Eric	GERARDIN Christiane	RICATTE Sylvie
CHAMBREY	HOFFSTETTER Marie Pierre	NIDERLEIDNER Geroges	HABLIZIG Sylvia
CHATEAU BREHAIN	SILLY Marie-France	SIMON Matthieu	BAZZARA Fabrice
CHÂTEAU SALINS	NICOLAS Renée	POLAK Gérard	HERBERT Cécile
CHATEAU VOUE	HOFFMANN Thierry	PATE Isabelle	LINTZ Robert
CHENOIS	LEROUX Agnès	MOSER Monique	SANSON Conchita
CHICOURT	SIMONET Marie-Thérèse	FORET Patricia	RONFORT Gérard
CONTHIL	SCHREINER Jean Luc	FREY Bernadette	SCHAUBER Pascal Hervé
CRAINCOURT	DEBRIN Jean-luc	L'HUILLIER Christine Françoise	DE PAOLIS Sylvio marcel
CUTTING	JACQUOT Jacques	JACQUOT Céline	O'BRIEN Fergy
DALHAIN	CONTE LEA	RAUSCHER Malory	LANIEL CATHY
DANNE ET QUATRE VENTS	Fabrice SANTIAGO	Jacqueline BRAUN	Léonie DIBOURG
DANNELBOURG	THOMAS Marie Bernadette	SPITZ Gilles	TISON Joël
DESSELING	BENOIT Anny	MARTIN Delphine	MATZ Mélanie
DIANE CAPELLE	MAYEUR Denis	MAYEUR Michèle	GIAMPICCOLO Stéphane
DOLVING	MULLER Aurélie épouse SINTEFF	MARCHAL Alain	DUMONT Fabien
DOMNOM LES DIEUZE	AGOSTINIS Vincent	THIRION Alexian	THIRION Amandine
DONJEUX	TARRILLION Francis	KAFEL Myriam	VILMEN Marie-Christine
DONNELAY	BOURGUIGNON Joël	GROS Marie	HOFFMANN Jérôme
FENETRANGE	M STEBE Jérémie	Mme DASTILLUNG Sylvie	M DABERT Jean-Marie
FLEISHEIM	OSTER Béatrice	WALZER Régis	LANTER Nicolas
FONTENY	FRACHE Cédric	PELOUS Christelle	SCHUTZ Pauline
FOSSIEUX	RENARD Ophélie	BESSIERES Nicolas	GERMAIN Sabine
FOULCREY	MALGRAS Fabrice	HENRY Martine	DECKER Jean-Claude
FRANCALTROFF	CHÂTEAU Jean-Claude	DAMM Danièle	PALCZINSKI Marie-Françoise

FRAQUELFING	Tristan VOURIOT	Eric BENAD	Pascal SCHIED
FREMERY	LOPEZ Cyrille	POIVRE Isabelle	LENOIR Laurent
FRESNES EN SAULNOIS	RICATTE Xavier	DIDIER Daniel	BAGARD Christian
FRIBOURG	NOSAL Franck	FELTIN Daniel	KLEINE Nathalie
GARREBOURG	MILLET Nadège	BAER Jennifer	GEBHARD Fabien
GELUCOURT	TRAUSCH Sandrine	WEBER Camille	DAHDOUH Claude
GERBECOURT	SOMMER Jean-Claude	ENGEL Damien	DIMARCO Monique
GIVRYCOURT	MEYER Ludovic	SAUZER Alison	DRIGNY Martine
GONDREXANGE	DOMMINGER Joël	SPIELMANN Marcel	MANSUY-BONNETIER Sébastien
GOSELMING	Mme NOE Marie-José	Mme KELLER Christiane	Mme WAEHREN Stéphanie
GREMECEY	COLIN Isabelle	REGNIERE Maxime	PERNET Stéphanie
GUEBESTROFF	AMANN Isabelle	DAMAS Sébastien	CHATEAUX Véronique
GUEBLANGE LES DIEUZE	FILLINGER Pascal	GSELL Peggy	KUBLER Irène
GUEBLING	ERMANN Nathalie	BERNARD Pascal	REMILLON Christiane
GUERMANGE	BOUBEL Serge	FRANCOIS Nathalie	DINQUER Anne-Marie
GUINZELING	MITTELBRONN Serge	OLIVIER Mélissa	GERING Brigitte
GUNTZVILLER	ENGEL Agathe	Catherine FULPIN-LITSCHER épouse MASSERAN	Cindy SCHENKER épouse LEDIEN
HABOUDANGE	CLAUSSET Didier	BENOIT Jean-Marie	CATTELOIN Daniel
HAMPONT	BASTIEN Denis	QUENETTE Michel	MEYER Gérard
HANGVILLER	Claudia ANTONI	Fabienne Antoni	Astride ROEMER
HANNOUCOURT	GODFRIN Denis	BENUCCI Frédéric	MEYER Pierre
HARAUCOURT SUR SEILLE	THERMINOT Noëlle	LOUIS Chantal	CATTENOZ Marie
HARREBERG	Françoise STENGER Suppléant : Gérard SCHOTT	Michel HIRTZ Suppléant : Elodie JACQUET	Olivier YAX Suppléant : José SCHLOSSER
HARTZVILLER	MOMBERT Jean-Claude	KUBLER Gérard	STENGER Modeste
HASELBOURG	GIRARD Didier	MARCHAL Noël	BOUR Patrick
HATTIGNY	ADNOT André	DURANT Sylvie	MORARDET Thierry
HAUT CLOCHER	BURCKEL Philippe	DE BORTOLI Alain	DEGRELLE Pascal
HELLERING LES FENETRANGE	GIRARDIN Etienne	LITTNER Yves	DINDINGER Pierre
HEMING	SCHNEIDER Nadège	JAEGER Cyrille	GANGLOFF Mathieu
HENRIDORFF	Jonathan KAISER	Patrick ISAAC	Régine TROMP
HERANGE	JACOB Bruno	LACROIX Christian	DILL Victor
HERMELANGE	Olivier ROGER	Sébastien BARBIER	Joël GASSER
HERTZING	Patricia SCHMITTAG	Marie KRIES	Nadine FRACHE
HESSE	Mme PREVOT Cécile	Mme POUILLY Monique	M. GEORGES Olivier
HILBESHEIM	SIMEON Philippe	MAZERAND Marie	BOURGEOIS Philippe
HOMMARTING	SCHMITT Martial	HERZOG Pascal	SCHNEIDER Gérard
HOMMERT	HOLTZ Serge	REISER Dominique	SITZ Christian
HONSKIRCH	BRUNNER Didier	MONSIEUX Marie	THISS Nicolas
HULTEHOUSE	ZIMMERAMNN MYRIAM	BERING DOMINIQUE	FOLTZ MARIE-NOËLLE
IBIGNY	NAGLE Cédric	DURANT Denis	GILLET Philippe
IMLING	MOZIMANN David	BECKER Véronique	TOLFI Sylvie
INSMING	BUHLER Thierry	WILHELM Emma	ZIMMER Jérôme
INSVILLER	FOULL Gérald	STOCKY Patrick	MULLER Valérie
JALLAUCOURT	LAUNAY Vincent	ROBIN Melissa	GANDAR Roger
JUVELIZE	MOUCHOT Sophie	AGOSTINIS Joël	BOHN Christian
JUVILLE	LELORRAIN Martine	CONTI Nicolas	GAUTRY Elise
KERPRICH AUX BOIS	MME HENRY Florence	M. GANTZNER Michel	M. LAPLACE Jean-Luc
LAFRIMBOLLE	ETIENNE Carole	HUCK Brigitte	KOCAK Ertugrul
LAGARDE	DUFRESNE Michel	BARTHEL Daniel	HAMANT Karine
LANDANGE	Pascale STEIBEL	Adelaide ARGANT	Jean-François CHIRURGIEN
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	POULAIN Marion	MALHOMME Thérèse	JACOB Frédéric Louis
LANEUVEVILLE LES LORQUIN	Jean-Yves NIMSGERN	Anne-Marie BRETON	Michèle THIELAND
LANGATTE	PAYEUR Vincent	MARCHAL Jean-Bernard	CHARON André
LANGUIMBERG	STEIBEL Gilles	WOLFF Pascal	BAILLY Martine
LEMONCOURT	PERNET Benoît	LAPOINTE Catherine	JODER Patrice
LENING	FEIERABEND Florence	DUMONS Claire	HOUPERT Hubert
LESSE	CURIN Claude	MOSER Julien	GOZE Elodie
LEY	BALAND Pacôme	BOURGUIGNON René	ROSES Gilbert
LEZEY	LETONDOR Damien	WOIRHAYE Laurianne	BLAISE Emilie
LHOR	FISCHER Antoine	FOLMER Pierre	KLEIN Denis
LIDREZING	DORT Arnaud	BRAUN DUREAU Sylvie	OYARZABAL José
LINDRE BASSE	BROQUARD Clément	FRACHE Daniel	SPICKER Hervé

LINDRE HAUTE	BREHAT Cyril	GUYON Isabelle	NOTIN René
LIOCOURT	GARIDI Aurélie	GIGOUT Emilie	BECCU Pierre
LIXHEIM	PIERRE Laurent	BLOCH Alfred	MAZERAND Denis
LOSTROFF	MITTELBRONN Sylvie	LOUDCHER Laetitia	BALLE Marc
LOUDREFING	TAMAGNI Nathalie	DIDON Gérard	COLLINGRO Pascal
LUBECOURT	TOUSSAINT FABRICE	FUNCK PATRICK	LOUE PASCAL
LUCY	BARBIER Pierre	DOLL Jean-Marie	Jérôme LANG
LUTZELBOURG	Fabienne HAMM	FROELICHER Roland	Claire HIESIGER
MAIZIERES LES VIC	DITSCH Frédéric	BOUCHY Doriane	DUMONT Christiane
MALAU COURT SUR SEILLE	THIBAUT David	GALBOURDIN Evelyne	JACQUEMIN Thibaud
MANHOUE	BASTIEN Jean-Marc	BECK Julien	SEDDINI Claire
MARIMONT LES BENESTROFF	FORELLE MéliSSa	ARNOULD Sylvie	TETU Coralie
MARSAL	THIRION Erwin	VANDENBERGHE Pauline	BERNARD Emilien
MARTHILLE	DUSSOUL Didier	(M.) HECTOR Dominique	MITTELBRONN Anne -Marie
METAIRIES SAINT QUIRIN	GULLY Nicole	VALÉRI Aurélia	MIGRAN Christel
METTING	SCHWITZER Grégory	STROH Christian	JACQUILLARD Francis
MITTELBRONN	Nicolas VOLKRINGER	Michel DREYS	Jean-Noël KLEISS
MITTERSHEIM	BERG CORINNE	JUNG ROBERT	BENEDIC MICHEL
MOLRING	HARLE Hubert	DI NARDO Stéphane	KASPAR Thibaut
MONCOURT	RAYEUR Quentin	NICOLAS Florian	RAYEUR Florine
MONTDIDIER	KRUSE SANDRA	BLAISE Francis	PFEIFFER Marie-Christine
MORVILLE LES VIC	SUWALA JEAN-FRANCOIS	RIBOULOT CORINNE	HALLER STEPHANIE
MORVILLE SUR NIED	HOUZELLE Gilles	BALANDA Henri-Paul	BELLOY Pascal
MOUSSEY	Mme Nelle HENRY	Mme Michelle SCHIRR	Mme Elodie LE CUDENEC
MOYENVIC	ROBINET Sylvain	ROUSSEL SIMERMAN Dominique	KOLLES-MIRGON Corinne
MULCEY	PIERRON Philippe	SCHLEININGER Anne-Marie	PIERRON Marisa
MUNSTER	IMHOFF Sophie	WARING Dominique	MANNIS Jean-Luc
NEBING	AYDIN Sükrü	BAUMANN Michel	GABRIEL Arlette
NEUFMOULINS	KONTZLER Vincent	MARCHAL Roger	RIQUET Marianne
NEUFVILLAGE	NOPRE-GILLET Huguette	ROCH Joseph	HARTMANN Linda
NIDERHOFF	BILLAT Catherine	OLIGER Liliane	PREGALDINY Danielle
NIEDERSTINZEL	NEUROHR Loïc	BAUER HERBERT	WIES YVONNE
NITTING	SIMON AURAY Virginie	OUDOT Marie-Reine	BECKER Jean-Pierre
OBERSTINZEL	MACQUET Sébastien	STEIBEL Raymond	SANCHEZ Stéphane
OBRECK	PETITJEAN Danielle	CANTENEUR Simone	CORBEIL Christophe
OMMERAY	BALEZO Estelle	BOUBEL Jules	BAUMANN Clémence
ORIOCOURT	GUILLAUME Etienne	ALBRIQUE Pauline	ROMAGNY Clément
ORON	MOUTY Hubert	KNOCHEL Marie	SCHNEIDER Marine
PETTONCOURT	SCHONDORF Thierry	BERTIN Karine	KARMANN Rachel
PEVANGE	OSWALD Marie-Josée	HAMANT Sandrine	CHATEAUX Edouard
PLAINE DE WALSCH	WEBER Sandrine	DERLER Gérard	WEISS Alfred
POSTROFF	OURY Fabien	WAGNER épouse HIRault Elisabeth	WEBER épouse HOLTZSCHERER Carine
PREVOCOURT	NOUGUES Brigitte	NICOLAS Raymonde	GIB Olivier
PUTTIGNY	MONSEL Damien	MELARD Brigitte	RONDO Jean-Paul
PUZIEUX	MULOT Benjamin	MULOT Anne Laure	NANTY Clarisse
RECHICOURT LE CHATEAU	André MARCHAL	Daniél PATE	Gérard KELLE
RENING	IGEL Denis	MEYER Florence	ROXIN Cathy
RHODES	MAILLIER Martial	CORSYN Véronique	MIDON François Xavier
RICHE	PHILIPPE Régine	LEDUC Virginie	PICHARD Stéphane
RICHEVAL	GALLOIS Mireille	MET Michel	VAGNER Marie-Hélène
RODALBE	SANNE Laetitia	GUERBER Nicolas	ANDRé Françoise
ROMELFING	HACQUARD Christelle	SINTEFF Paul	ZAENGER Nathalie
RORBACH LES DIEUZE	PETTER Cyrille	DUPRE Philippe	ESCOS Nathalie
SAINT EPVRE	SEMET Kelly	MAASER Pascale	DELACOUR Marie Paulette
SAINT GEORGES	OTT Jonathan	GILLIOT Jacky	DIEUDONNE Gilbert
SAINT JEAN DE BASSEL	RIVAT Aurélia	BOURGEOIS Sylvain	BENA Patrice
SAINT JEAN KOURTZERODE	SCHLACHTER Stéphanie	DOLLINGER Hélène	KLEIN Pascal
SAINT LOUIS	KREMER Rémy	TRAPP Valérie	KREMER Marie-Monique
SAINT MEDARD	BIET Marie-Louise	BRENEUR Patricia	STOCK carole
SAINT QUIRIN	KUBLER MONIQUE	OSWALD MARCEL	JOSIANE JAXEL
SALONNES	BADOC Alain	STOCK Jean-Pierre	MESSIN Etienne
SARRALTROFF	GEOFFROY Albert	KUGLER Bertrand	FILLINGER Jean-Marc
SCHALBACH	ANTONY Claude	BECKER Monique	FIEGEL Jean-Paul

SCHNECKENBUSCH	Eléna WINIGER	Marie-Christine LEYENDECKER	Isabelle HIRTZ
SOTZELING	SINS Marie-Andrée	RENAUD Béatrice	DESHAYES Alain
TARQUIMPOL	PEZET Benoît	SCHMITT Tristan	DREYER Jacqueline
TINCRY	BOURGUIGNON Patrick	DUSSOUL Myriam	NASSOY Alain
TORCHEVILLE	KONOPCZYNSKI Pascal	RITZ Guillaume	NEUMANN Blandine
TROISFONTAINES	Mr BOURGEOIS Paul	Mr DEREFINCO Jean-Pierre	Mme SCHIBY Muriel (née MAISSE)
TURQUESTEIN BLANCRUPT	Jean-Luc BARAZI	Joël DUVAL	Betty ROTH
VAHL LES BENESTROFF	PETITJEAN Nathalie	LALLEMENT Antoine	PELTRE Kévin
VAL DE BRIDE	DI BLASI Jean-Baptiste	MOUCHOT Mathieu	CREUTZ Thierry
VANNECOURT	MAYEUR Francis	RAMBOUR Pascal	VAUTRIN Alain
VASPERVILLER	ZAMMIT Nelly	ONTABILLA Henri	SCHLOSSER Martine
VAXY	CRAMATTE Christian	LEFEVRE Jacqueline	CEZARD Yvette
VECKERSVILLER	Emmanuel UNTEREINER	Marie-Thérèse PFEIFFER	STAHL Rémy
VERGAVILLE	MIRGON Dominique	AUGUTIN Patrick	ALBERT Véronique
VESCHEIM	Laurence ZIMMERMANN	Olivier SCHWERER	Claude HOFFMANN
VIBERSVILLER	SOMMER Emilie	SCHUSTER Catherine	HECKEL Ludovic
VIC SUR SEILLE	ROESS Emilien	MANSARD Georges	PILLOT Jean-Pierre
VIEUX LIXHEIM	PHILLIPPS Christelle	PFEIFFER Francine	SCHMITT Delphine
VILLERS SUR NIED	SCHMITT Sandrine	FOULE Roland	LEMALE Séverine
VILSBERG	Viviane ZENTZ	Evelyne DIETRICH	Georges WILHELM
VIRMING	PALAORO Sébastien	HENSIENNE Nathalie	PILMES Eric
VITTEBSBOURG	BERNARD Joseph <i>Suppléant : SCHMITT Fabrice</i>	HELDT Raymond <i>Suppléante : CLOSSET Marion</i>	ROSTOUCHER Pierre <i>Suppléant : PEIFFER Francis</i>
VIVIERS	ANTOINE Annick	LEJEUNE Bernard	CATHELINE Marie
VOYER	HAFFEMAYER Francine	BOLLE Julien	RAMM Pierrot
WALTEMBOURG	BARBARAS Alain	FREISMUTH Jean-Luc	PIERRE Patrick
WINTERSBOURG	Dimitri GERBER	SIMONE Madelaine	LANTER Céline
WUISSE	ILLY Christophe	VUILLAUME Michèle	GUELLE Pierre-Louis
XANREY	ROUSSELLE Sébastien	LHULLIER Michel	JORET Julie
XOCOURT	BELLOT Loïc	BANZET Lionel	AUMONIER Catherine
XOUAXANGE	Sandrine NOEL	Grégory FELLMANN	Elisabeth SCHOENENBERGER
ZARBELING	ROBINET Mathieu	THIRY Denis	VUILLAUME Christiane
ZILLING	CLEMENTZ Mathieu	GANGLOFF Chantal	SCHOTT Patrick
ZOMMANGE	GUILLAUME Jean-Claude	BONNENBERGER Hugues	GAILLOT Martine

COMMUNE	NOM 1 Liste majoritaire	NOM 2 Liste majoritaire	NOM 3 Liste majoritaire	NOM 4 2ème liste	NOM 5 2ème liste Ou 3ème liste si 3 listes
ABRESCHVILLER	FOERSTER Françoise	DINCHER Vincent	ROUH Sandra	HERVIEU Brian	CHRISTOPH Marie-Chantal
DABO	DIEMER Hélène	CHRISTOPH Viviane	KNOLL Sylvie	SCHWALLER Michel	WEISANDO-RUFFENACH Dominique
DELME	FRANCOIS Francine	BERETTA France	GROSCLAUDE Xavier	LEDIG Christelle	BOURGUIGNON Stéphane
DIEUZE	BERDOUZI Lahcen	JACQUOT Anne-Marie	LOUIS Bernard	BAU Claudine	ESSELIN Christophe
LORQUIN	JACQUOT Bernadette	URBAN Isabelle	NOLL Nathalie	DUMOULIN Vanessa	RABY Séverine
NIDERVILLER	MICHEL Gérard	FRISSON Marine	ZIMMERMANN Marjorie	GINETTI Marie-Françoise	GUENAIRE Damien
PHALSBOURG	HILBOLD Denis	GERARD Manuela	MUTLU Nuriye	MEUNIER-ENGELMANN Nadine	PHILLIPPS Jérémie
REDING	MAZERAND Denis	GROSSE Isabelle	SCHWEY Josiane	UNTEREINER Alexis	HENRY Jean-Marc
SARREBOURG	DEHU Anne-Marie	KLEIN Roland	JEANDEL Antoinette	CLERGET Jean-Michel	FAIVRE Giuseppe
WALSCHIED	METZGER Patrick	BOURGEOIS Christophe	SCHIRMANN Dolorès	KRINER Arsène	GERARD François

COMMUNE	Délégué du conseil municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
BAERENTHAL	Martine BLANALT	Sylvie BOILLOD	Ginette MULLER
BETTIVILLER	Marc SCHNEIDER	Béatrice FIERLING	Annick KLEIN
BLIES-EBERSING	Samuel SCHAFF	Nicolas ESCHENBRENNER	Christophe LUDMANN
BLIES-GUERSVILLER	Michel MANGA Marcel FRANTZ (suppléant)	Christian KANNY Jean Luc BOCK (suppléant)	Denise BOCK René SADLER (suppléant)
BOUSSEVILLER	Patricia GEROLD	Coralie GREFF	Denis BOURGET
BREIDENBACH	Julien WALKER	René FRENTZEL	GERSTNER-RIEWER Fabienne
EGUELSHARDT	François BOULIER	Solange GALVANI Sabine HENIUS (suppléante)	Benoît LETZELTER Bertrand BALDAUF (suppléant)
EPPING	Céline CHALL Emmanuel STAUDER (suppléant)	Raymond STAB	Emile SCHNEIDER
ERCHING	Bianca ROHRBACHER	Martial DORKEL	Richard BEHR
ERNESTVILLER	Virginie GRAZIANI	Patrick ALSWEH	Alfred BICKEL
ETTING	Manuel LOHMANN	Marielle HOFFMANN	Caroline KREMER
FRAUENBERG	Joseph HENRION	Monique PORTE	Antoine SCHWARTZ
GROS REDERCHING	Michèle DEHLINGER	Bruno LETT	Eliane ROHR
GRUNDEVILLER	Emmanuelle SCHILLE	Pascal WILHELM	Ludovic REISS
GUEBENHOUSE	Chantal HERGOTT	Marie Thérèse FELT	Claire WEYLAND
HANVILLER	Marie-Cécile FLECKINGER	Arthur OLIGER	Chantal AUDIBERT
HASPELSCHIEDT	Christian CROUVIZIER	HAGELSTEIN M-Astride	Maléna THIEL
HAZEMBOURG	Isabelle ZIEHL	Laurent BRULLARD	Dolorès MULLER
HILSPRICH	Huguette FRITZINGER	Jean-Luc HILPERT	Sabrina CUTIN
HOLVING	Alain KREMER	Christiane ROHNER	Lucien SCHWARTZ
HOTTVILLER	Jean-Marc ZIMMER	Elisabeth SCHNEIDER	Raymond STEINER
IPLING	Peggy FELD LUDWIG	Raymonde STARCK	Sylvain GANGLOFF
KALHAUSEN	Rébecca LAUER	Madeleine FREYERMUTH	Sarah PRANDO
KAPPELKINGER	Didier BLAISE	Jean-Denis BLAISE	Patrick SCHIVO
KIRVILLER	Martial HOELLINGER	Manon TAILLANDIER	Arthur GUICHARD
LAMBACH	DIMNET Sonia	Thérèse LEJEUNE	Armand STEBE
LE VAL DE GUEBLANGE	Denis SCHEIDT	Solange GEROME	Roland GERARD
LENGELSHEIM	Fernand FEITH	Candice DAUGS	Christian LETTMANN
LIEDERSCHIEDT	Emmanuel HEIMBURGER	Alexandra POIROT	Adeline THIEL
LIXING LES ROUHLING	Sophie ROJIC	Christian MALLICK	Laurence FERSING
LOUPERSHOUSE	Marie-Hélène LANG	Maxime BIENIEK	Julie METZINGER
LOUTZVILLER	Jérôme CHAMIGNON	M. Dominique BEHR	Henri STAUDER
MEISENTHAL	Cathy FUHRMANN	Fabrice ZEYER	M-Thérèse BIRCKER
MOUTERHOUSE	NIRRENGARTEN Céline	Jean-François SATTLER	Cédric REEB
NELLING	Stéphane CLEMENT	Jennifer ABOUT CAPLAIN	Emilie THIEL
NEUFGRANGE	Claudine BOSSI	Gérard SACRIPANTI	Christiane LEFEVRE
NOUSSEVILLER LES BITCHE	Frédéric WAGNER	Guillaume STENGER	Gilbert HEIM
OBERGAILBACH	Edmond BOGACZYK	Martial BRUCH	Delphine WADOWSKI ép. ROSAR
ORMERSVILLER	Corinne BECKER	Laurent FRUMHOLTZ	Claudine BECQUART
PHILIPPSBOURG	Luc RIEDINGER	Maurice STAMMLER	Gérard BALDAUF
RAHLING	Elisabeth BACH	Daniel SPAETH	Nathalie BACH
REMERING LES PUTTELANGE	Nadine VIGOUROUX	Joëlle ECHIVARD	M-Christine KARST
REYERSVILLER	Luc VAN DER MEERSCH	Odile KNOBLOCH	Gérard KOELSCH
RICHELING	Aurélie JOHANN	Marie France REBB	Jonathan ERB
RIMLING	David HEMMERT	Hervé MULLER	Virginie MEYER
ROLBING	Damien MAYER	Fabrice SCHFFMACHER	Mickael DENHEZ
ROPPEVILLER	Dominique BURGUN	Nathalie SCHNEEBERGER	Christiane ZAKRZEWSKI
ROUHLING	Michèle KANY	Muriel MULLER	Claudie GABRIEL
SAINTE JEAN ROHRBACH	Régis WILSIUS	Geneviève GRASSWILL	Catherine MARQUAND
SAINTE LOUIS LES BITCHE	Françoise SENGER	Joseph SCHAEFFER	Mickael STOLFA
SARREINSMING	Marcel ARNOULD	Lucien WAECHTER	Alain BEHR
SCHMITTVILLER	J-Jacques KIRCH	Julie HUBRECHT	Hélène BOUR
SCHORBACH	Paul KRIEDEL	Victor DOS SANTOS	Anne Marie OBRINGER
SCHWEYEN	Marc FISCHER	Nicolas MEGEL	Pascal HAUCK
SIERSTHAL	Camille OSWALD	Sébastien HUDLETT	Pierre SCHAEFFER
STURZELBRONN	Anais DUMENIL	Emmanuel LINDAUER	Laure DEBOMY
VOLMUNSTER	Pierre SCHAFF	Ginette HOUTH	Sylvie HECKEL
WALDHOUSE	Alexandre KIRSCH	Paul JOHANN	Enzo MARTINI
WALSCHBRONN	Anita ZIEHL	Adline DEMERLE	Michel CONRAD
WIESVILLER	Robin THALEZ	Yolande DROSS	André SCHASCHKOW
WITTRING	Pierre HERTZOG ZINS Stéphane MEYER (suppléant)	Gaston HERGOTT Raymond HUTH (suppléant)	Angela BOLITT Sandrine FERNANDEZ (suppléante)
WOELFLING LES SARREGUEMINES	Yannick ESCHENBRENNER Ludvine LASSERRE (Suppléant)	Gabrielle WOLMER Francis FREYERMUTH (Suppléant)	J-Jacques BRENON Martine NICKLAUS (Suppléante)
WOUSTVILLER	Véronique CLOSSET	Jean-Marie WEIBEL	Gustave BUBEL

ZETTING	Régis SCHLEGEL <i>Lahcène NACHI (suppléant)</i>	Estelle DEL BIANCO <i>Marie-Claire LE BORGNE (suppléant)</i>	Laure KIEFER <i>Emilie LETT (suppléante)</i>
----------------	--	---	---

COMMUNE	NOM 1 Liste majoritaire	NOM 2 Liste majoritaire	NOM 3 Liste majoritaire	NOM 4 2ème liste	NOM 5 2ème liste Ou 3ème liste si 3 listes
ACHEN	Marilène LALUET	Viviane RIMLINGER	M-Joëlle ETLICHER	Charlène BOUR	Michel ROTHE
BINING	M-Cécile RONDIO	Julien LETT	Vincent FABING	Henri MUNSCH	Valérie MULLER
BITCHE	Cindy GROSS <i>François HUVER (suppléant)</i>	Stava BOUHADJERA <i>Virginie GODART (suppléante)</i>	Murat AKSU <i>Charles BERNHARDT (suppléant)</i>	Francis VOGT <i>Josiane NOMINE (suppléante)</i>	Erika DELPLANCKE <i>Pascal LEICHTNAM (suppléant)</i>
BLIESBRUCK	Catherine LANG	Olivier WEISSEND	Christian LERSY	Olivier FREYERMUTH	Rachel HENSGEN
ENCHENBERG	Bernard FATH	Laurence GAPP	Michel GASPARD	Fabien BUCHHOLZER	Corine KUGEL
GOETZENBRUCK	François ABEL	Christian BUCHHOLZER	Marcelle LANG	Adrienne FINK	Sandor DEAK
GROSBLIEDERSTROFF	Christophe HOY	Alexandra FETICK	Natacha SCHUSTER	Eric AMMER	Alain MAURER
HAMBACH	Anne-Marie GROSSE <i>Sabrina HOUVER (suppléante)</i>	Jean-Marie SIATTE <i>Marina PERRIN (suppléante)</i>	Damien CAPDEVILLE	Isabelle HOELLINGER <i>Laurent WURTZ (suppléant)</i>	Sandrine GADLER
HUNDLING	Alfred KELLER	Julien PYTKIEWICZ	Virginie FELD	Denis HESSE	Joëlle BECK
LEMBERG	Bruno MEUNIER	Tony LEDET	Frédéric MORIAN	Paul SCHAEFFER	Fabienne FUHRMANN
MONTBRONN	Marie Anne SCHNEIDER	Corinne NICOLAI	Carole STENGER	Anne JUNG	Charles PHILIPP
PETIT REDERCHING	Patricia NIRRENGARTEN	Vincent DERR	Laure REICHL	Marie-Jeanne SCHULLER	Michel BOTZUNG
PUTTELANGE AUX LACS	Raymond BERG	Isabelle MICHON	Pascal SCHNEIDER	Jean-Luc NEUMANN	Grégory MULLER
REMELFING	Alex NONN <i>Stéphane SCHROEDER (suppléant)</i>	Pascal BRANSTETT <i>Amanda DE ZORZI (suppléante)</i>	François WEBER <i>Benoît RAYMOND (suppléant)</i>	Bernard JUNG <i>Nadine MALLICK-HODY (suppléante)</i>	Etienne LOHMANN
ROHRBACH LES BITCHE	Bernard MUNICH	Stéphanie JODER	Pascal KARMANN	Arlette MEYER	Josianne NIEDERBERGER
SARRALBE	Alain RIFF	Pénélope HEYMES	Marie-Pierre MOURER	Marie-Laure MEYER	Patrick HINSCHBERGER
SARREGUEMINES	Marie-Thérèse HEYMES MUHR	Luc DOLLE	Nicole BOURESY-DORKEL	Marc FELD	François BOURBEAU
SOUCHT	Rose-Marie ZIMMERMANN	Patrick ZIMMERT	Denis SCHAEFER	François BUCHHOLZER	Rose FIORICA
WILLERWALD	Jean-Paul THIRIET	René HAFFNER	Françoise TERVER	Gilles JUNCKER	Christine KIEFFER

Arrondissement de Thionville

ANNEXE

Membres de la commission de contrôle des listes électorales
dans les communes de moins de 1000 habitants
et les communes de plus de 1000 habitants avec une seule liste

Janvier 2024

COMMUNE	Délegué du conseil municipal	Délegué de l'administration	Délegué du tribunal
ABONCOURT	VANNIERE Jean-Luc	POUSELER Jean-Paul	KABER Jean-Louis
ANGEVILLERS	KAISER Jean-Baptiste	NOEL Norbert	ROSSI Georges
BASSE-RENTGEN	HENRY Adeline	SCHILD Dominique	KUPPERSCHMITT Gilbert
BERG-SUR-MOSELLE	MATTON Philippe	CADICI Romain	LEROY Dominique
BETTELAINVILLE	METHIA Yves	KUHN Julien	LENTZ Jean-Yves
BEYREN-LES-SIERCK	WALLERICH Alain <i>Suppléante OGER Isabelle (née SAVERNA)</i>	RISCH Guy <i>Suppléante LEICK Delphine (née COLLETTE)</i>	KREBS Denis <i>Suppléant BIVER Christian</i>
BOULANGE	LO PRESTI Carmelo	GRUHN Alain	IORIO Antoine
BOUSSE	BUCCI Joseph	PAULUS Roger	MATHIS Jean
BREISTROFF-LA-GRANDE	LEONARD Serge	DEMANGEL Eric	REMIER Grégory
BUDING	MARSCHAL Maryline	PETITFRERE Marie-José	DRONNE Jean-Luc
BUDLING	GUERDER Denis	MENTZER Laurence	MISCHLER Marie-Madeleine
CONTZ-LES-BAINS	SIMON Geneviève	BLUM Daniel	LUCAS Pierre
ELZANGE	KNIPPER Yann	ZECH Marie-Francoise	ZENNER René
ENTRANGE	JOURDAIN Yannick	MARION Charles	DEWILDE Corine
ESCHERANGE	DANNAY Monelle	NOEL Patrick	ROSSELET Gilbert
EV RANGE	AYROLE Joséphine	LESERT ALEX	GEORGELIN Mallory
FIXEM	MANCINI Michèle	GIORDANO Jean-Pierre	SCHNEIDER Evelyne
FLASTROFF	PIERRARD Vincent <i>Suppléant NADE Grégory</i>	BECKER Joseph	ROJCA Christiane
FONTOY	CAMOZZI Eveline	ZELLER Roland	GOLICZ Michel
GAVISSE	TEITGEN Pascale	KIEFFER Jocelyne	DUBOIS Anne-Marie
GRINDORFF-BIZING	GERARDON Stéphanie	SCHNEIDER Liliane	WAGNER Raymond
HAGEN	CHOLLEY Virginie	SCHWEITZER Didier	JANTET Sophie
HALSTROFF	NIEDERCORN François	KIEFFER Adrien	SOMMEN Béatrice
HAUTE-KONTZ	CORNIBE Gérald	HUMBERT Patrick	DELANZY Hervé
HAVANGE	LAUX Yves	FERRERO Anne-Marie	GINGER Bernadette
HETTANGE-GRANDE	GIACOMIN Quentin	GHEZZI née PIERRA Béatrice <i>Suppléant LAI Camille</i>	BELLEZZA Daniel <i>Suppléant BERGER Sylvain</i>
HOMBOURG-BUDANGE	BEAUCHESNE Michèle	WOFFLER Eric	COURLET de VREGILLE Chantal
HUNTING	GERARDY Louis	GUIRKINGER Gilbert	CHARLES Evelyne
ILLANGE	ACHARD Jean-Michel	BECKER Daniel	KLAINE Francis
INGLANGE	GRISO Alain	WALLERICH Alain	LUC Laurent
KANFEN	KAIZER Didier	HEHN Germain	NENNIG Patrick
KEDANGE-SUR-CANNER	AUBURTIN Chantal	AMY Pascal	THINES Jean-Claude
KEMPLICH	HODGSON Paul	JOLIVALT Cindy	HERTSCHUH Benoît
KERLING-LES-SIERCK	BERGER Laurent	DOSTERT Marc	SINDT André
KIRSCH-LES-SIERCK	CHARBONNIER Pascal	MALLINGER Clément	MALLINGER Clément
KIRSCHNAUMEN	VENNER Philippe	PASCUAL Mickaël	JOUANS Marie-Pierre Michèle
KLANG	CHEVALIER Gilles	HENNEQUIN Jeannot	CRIDEL Léone
KOENIGSMACKER	HEGUE Rose-Marie <i>Suppléante NEY Chantal</i>	FLORANGE Thierry <i>Suppléant FELLY Claude</i>	FELTZ Gilbert <i>Suppléant VATRY Hubert</i>
KUNTZIG	GILLAIN Séverine	QUETELARD Michel	WEBER Patrice
LAUMESFELD	FELD caroline	BOSSU Laurent	STEIN Denis
LAUNSTROFF	PICARD Laure	BORTOLIN Christian	KONNE Marcel
LOMMERANGE	SAUREN Pascal	HINCKER Michèle épouse DUDEK	RAUFASTE Jean -Jacques
LUTTANGE	GROSSE Valérie	WURTZ Viviane	ROTH Christian
MALLING	SABE Daniel	BEHR Norbert	LUZERNE Christian
MANDEREN-RITZING	BECKER Christophe	NIDERKORN Sandra	HEIN Claudine
MERSCHWEILLER	KONNE ép. NENNIG Christelle Thérèse	BIERLA Rémi Julien	PESY Christine Emilie
METZERESCHE	VOZZOLA Jean-François	ZIEMNIEWICZ Grégoire	MULLER Lucien
METZERVISSE	ZECH Romain	JACOB Mireille	CHRISTINY Gilbert
MONDORFF	HESSE Nathalie	METEAU Maria	KONTZ Nicole
MONNEREN	FRISING Carole	SCHMITT Michel	BECKER Martial
MONTENACH	JEUNET Daniel	SAUSY Joel	PREVOT Philippe
MOYEUVE-PETITE	NINFEI Gabriel	MARINACCI Louise	BRAUN André
OTTANGE	NOIRFALISE Myrèse	NEYEN Sylvia	AUBRICE Catherine
OUDRENNE	BIRCK Cyrille	ALTMANN Caroline	HIRTZ Pierre
PUTTELANGE-LES-THLLE	PFEIFFER Philippe	VAXELAIRE Olivier	PIROUX Marylène ép. WINKEL
RANGUEVAUX	PERERA Christian	BIGAREL Régis	SCHOSSELER Sébastien
REDANGE	PIRES DE MIRANDA Mathias	GASPARD Émilienne	GASPARD Jean-Luc
REMELING	GALGON Mathieu	ARNOULD Joëlle	WILLIG Sylvie
RETEL	VERCELLINO Bruno	BOCK Jean-François	MARET Alfred
RICHMONT	MONIER Dominique	VERBENA Jean-Guy	FRIGERIO Bernard
ROCHONVILLERS	JEAN Fabrice	SERGENT Guylaine	BOMBARDIER Serge
RODEMACK	LELONG Philippe	THILL Jean-Paul	TRETZ Casimir

ROSSELANGE	HENNEQUIN Michèle	GEORGET Michel	RIES Monique
ROUSSY-LE-VILLAGE	DA COSTA Brigitte	CLAUSSE Michel	BRIEF Grégory
RUSSANGE	GUIOT Catherine	ADMANT Claude	LARUE Bernard
RUSTROFF	SCHNEIDER Jean-René	HENNEQUIN Gérard	WITNAUER Jean-Michel
SEREMANGE-ERZANGE	FERRY Christophe	STRUB Maurice Marcel <i>suppléant BORGHERO Pierre Joseph</i>	TIBERI Jean Marie
STUCKANGE	LEININGER Véronique	SPALVIERI Brigitte	HINSBERGER Hubert
TRESSANGE	JACQUE Sylvain	PACI Josette	DAUBIE Jean
VALMESTROFF	HELPER Nicolas	THIRY Caroline	FRIES Marie
VECKRING	LAMBERT Lionel	SCHNEIDER Gilles	POESY Jean-Claude
VOLMERANGE-LES-MINES	LOPARELLI Corinne	PIVETTA Agnès	CLAUSE Nicole
VOLSTROFF	DROUIN Frédéric	SORNE Eliane	DITSCH Hubert
WALDWEISTROFF	GRIEDLICH Nicolas	SCHECK Grace	SCHANDLONG Marie-Claire
WALDWISSE	SABE Roger	GRUN Gérard	SOUR Sarah
ZOUFFTGEN	CAUQUY Marie-Astrid	BROSSAIS Valérie	ORNIELLI Joseph

COMMUNE	NOM 1 Liste majoritaire	NOM 2 Liste majoritaire	NOM 3 Liste majoritaire	NOM 4 2ème liste	NOM 5 2ème liste Ou 3ème liste si 3 listes
ALGRANGE	ACER Berevan	IANNONE Patricia	WOJTYLKA Vincent	ADIAMINI Maximilien	CERBAI Jean-Pierre
APACH	RIVES Rachel épouse LELLIG	NONNENMACHER Stéphane	COLIN Julie	GUTIERES Patrick	CRIDLIG Laurence ép. HUME
AUDUN-LE-TICHE	ZANARDI Francine ép. BELLUCCI	HIRECHE Farid	REBIZZI Valérie	PEROGLIO-CARUS Laurence	JACQUIN Natacha
AUMETZ	RISSER Patrick	BICK Isabelle	DE PAOLI Stéphane	MORETTO Jacques	CHARY Pierre
BASSE-HAM	BLANVARLET Nathalie	BRAUNSHAUSEN Marjorie	BUDZYNSKI Sandra	GODARD-HEINTZ Nathalie	SCHLEMER Michel
BERTRANGE	ROUSSEY Alain	KRETTNICH David	FROGER Sylvie	ZIEGLER MARIELLE	JODIN Yolande
BOUST	DISTEL Julie	LAUTERFING Cyril	TROCHON ép. MUNSCH Catherine	JACQUES ép. SUK Hélène	RUSSO Charles
CATTENOM	CARON Jacqueline	MANSUY Jean-Luc	LEDIG Denise	FADI Hassan	JOSSET Béatrice
CLOUANGE	LICATA Angèle	IFFLI Emanuelle	MAILLARD Geneviève	LOPES Lucas	SOUIDI Mohamed
DISTROFF	CHRISTEN Meghann	CASAGRANDE Quentin	PASTOR Jean	GLAUDE André	SEDKI Emmanuelle
FAMECK	SCHLUTH Laurence	LIONELLO Djamila	UCMAK Sedat	SPERANDIO Françoise	LOUIS Monique
FLORANGE	RAPP Alain	FRAULI Hervé	CHELBI Amar	HYM Anne-Marie	BAKA Seyyd Mohammed
GANDRANGE	WATIER ép. GOUTTES Jocelyne	LISI René	RECOUVREUR ép. ROSSI Laetitia	STEFF ép. LOMBARDO Carole	RANGONI Armand
GUENANGE	ROGER Dominique	SIEGWARTH Daniel	CHAMPION Sophie	BELKACEM Smaïl	BALLAND Eric
HAYANGE	HEIDMANN René	OHLMANN Brigitte	GASPARD Michel	CANOUIL Aurélien	AMBROSIN-CHINI Nathalie
KNUTANGE	BARONI Martine	BATTIATO Jeanne	DURRMEYER Nathalie	SZISZKA Richard	HISSEL Véronique
MANOM	GEISLER Gérard	BARONI Alice	PELTRE Stéphane	DIAS Bruno	BURY Sébastien
MONDELANGE	GROSJEAN Françoise	FRITZ Alain	TRIVELLATO Daniel	ALBANTI Virginie	VERNEL Grégory
MOYEUVE-GRANDE	LACAVA François	ROSAMILIA Silvio	SZYMCZAK Claire	BARTOLETTI Sacha	TIRLICIEN Roger
NEUFCHÉF	VIOT-STOFFEL Martine	FOSSATI Gisèle	DIONISI Antonio	SCHOSSELER Yves	CRISCENTI Jonathan
NILVANGE	SEIWERT Paul	BERGANTZ Johannita	DELLA NAVE André	BRIZZI Moreno	GEHIN Martine
RURANGE-LES-THONVILLE	DOSSIN Danièle	PINS Marcel	SALETTI Maria	LELIEVRE Martine	GOUJET Vanessa
SIERCK-LES-BAINS	BERTHE Henri	WECHTLER Christian	GATEAU Benjamin	HAVENNE Marion	FIRMIN Aurélien
TERVILLE	ETTINGER Alain <i>suppléante HUOT Béatrice</i>	BIER Philippe <i>suppléant MEFTAH Abed</i>	POTIER Christine <i>suppléant ZIEGLER Damien</i>	LAURENT Nadine <i>suppléante WENK Gabrielle</i>	HENGEL Gilbert <i>suppléant PERNICENI Mikaël</i>
THONVILLE	PEZIN Jacqueline	BERTRAND Danièle	STARCK Cathy	NILLES Paul	VAÏSSE Brigitte
UCKANGE	HAFFNER Marie-France <i>Suppléante STEIN Christiane</i>	SRIDI Smail <i>Suppléant BINDA Daniel</i>	BERRET Charles <i>Suppléante KIRSCH SOARE Danielle</i>	LOUGASSI Sillon <i>Suppléant BERADAI Charef</i>	JONGLEUX Muriel <i>Suppléant BOURZAK-DALI Wakil</i>
VITRY-SUR-ORNE	VEGLIA Vincent	GOBBI Anthony	AZORIT Elise	AUER Paul	DAL CENGIO Swisa
YUTZ	VITTOZZI Sophie <i>BRACH Francis</i>	EMO Sabrina <i>EMO Sylvie</i>	MERTZ Christian <i>HEBTING Isabelle</i>	KADDAR Hayet <i>HENRY Sylvie</i>	LANDRAGIN Pascal <i>GUERDER Bénédicte</i>



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des Élections, de la Réglementation
Générale et des Associations

ARRETE

Arrêté n° 2024/DCL/4- 276 du 09/02/2024.
**autorisant la mense épiscopale à vendre le bien immobilier dénommé la « Maison Saint-
Conrad » à Bitche (57)**

Le préfet de la Moselle,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

- VU** la loi du 8 avril 1802 relative à l'organisation des cultes ;
- VU** le décret impérial du 6 novembre 1813 modifié sur la conservation et l'administration des biens possédés par le clergé dans plusieurs parties de l'Empire ;
- VU** la loi du 1er juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCL n° 2023-A-5 du 6 février 2023 portant délégation de signature en faveur de M. Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- VU** la décision, en date du 17 février 2020, prise par Monseigneur Jean-Christophe LAGLEIZE, évêque de Metz, de vendre l'immeuble communément appelé « Maison Saint-Conrad », propriété de la mense épiscopale de Metz, sise à Bitche ;
- VU** l'arrêté du 14 avril 2023 autorisant la mense épiscopale à vendre le bien à la SAS CDC INVEST ;
- VU** l'avis favorable, en date du 31 janvier 2024 de Monseigneur Philippe BALLOT, évêque de Metz ;
- VU** les autres éléments figurant au dossier ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n°2023/DCL/4/454 du 14/04/2023 est abrogé suite au désistement de la SAS CDC INVEST.

Article 2 : La mense épiscopale de Metz est autorisée à vendre, par le biais de l'agence immobilière Nord Sud Immobilier, à M. Stephan PETRY, l'immeuble communément appelé « Maison Saint-Conrad », sis au 2 rue des Capucins à Bitche (57) et cadastré section 3 n°11 et n°12, au prix de 250.000,00€, soit 236.000,00 € net vendeur.

La vente de cet immeuble est consécutive à l'insuffisance des ressources de la mense épiscopale pour l'entretien du bâtiment et de l'absence d'intérêt de maintenir cet immeuble dans son patrimoine immobilier.

Le produit de cette vente sera affecté au fonctionnement et à l'administration générale de la mense épiscopale Metz.

A la demande du préfet, cet emploi des fonds sera justifié par Monseigneur l'évêque, au moyen de toutes pièces comptables.

Article 3 : L'inscription de cette opération sera faite au Livre foncier conformément aux dispositions du chapitre III du titre II de la loi du 1^{er} juin 1924 susvisée.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée :

- à l'évêque de Metz,
- et, pour information, au maire de Bitche et au chef du bureau des cultes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Fait à Metz, le 09/02/2024

Pour le préfet,
Le secrétaire général


Richard Smith